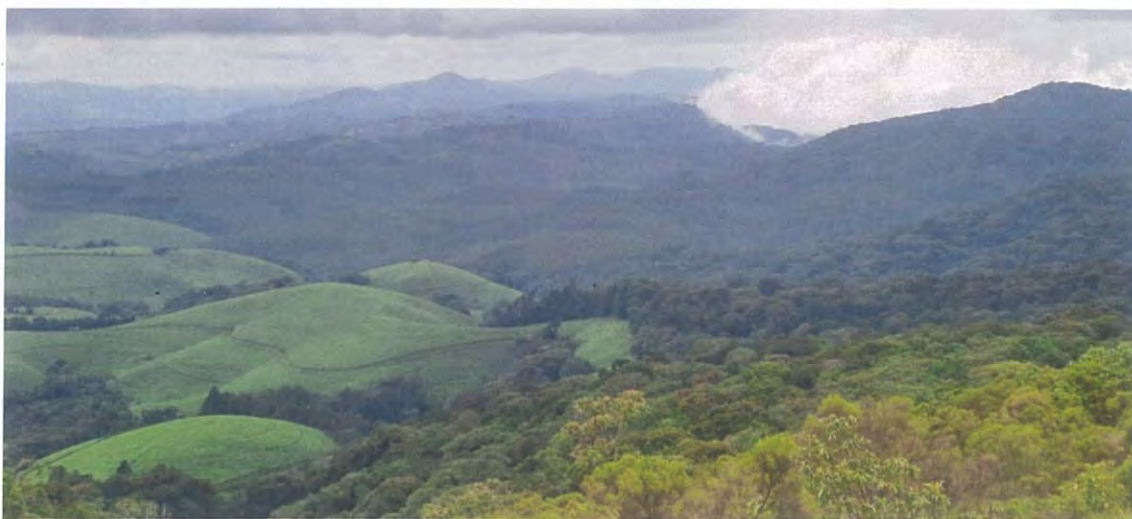


REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE)

**PLAN D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC
NATIONAL DE LA KIBIRA 2025 - 2029**



Octobre 2025



Le Plan d'Aménagement et Gestion du Parc National de la Kibira 2025-2029 a été élaboré par l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement à travers un processus de planification participative impliquant un large éventail de parties prenantes du PNK.



Le financement du Programme DUKINGIRE IBIDUKIKIJE ainsi que l'élaboration de ce plan d'aménagement et gestion ont été assurés par l'Ambassade de Belgique et l'Union Européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Pour citation :

OBPE, 2025. Plan d'Aménagement et de Gestion du Parc National de la Kibira 2025 – 2029. 88p.

Tableau des matières

Liste des figures.....	iv
Liste des photos	iv
Liste des tableaux.....	iv
Acronymes	v
Préface.....	vi
Résumé exécutif.....	viii
1 INTRODUCTION	1
1.1 Contexte	1
1.2 Raison d’être et portée du PAG.....	2
1.3 Étapes d’élaboration du PAG	2
1.4 Approche méthodologique pour l’identification des objectifs de gestion.....	2
1.5 Rôle de l’OBPE en tant que Garant de la mise en œuvre du PAG	3
1.6 Structure du Plan	4
2 ETAT DES LIEUX DU PNK.....	6
2.1 Localisation	6
2.2 Historique de la conservation.....	7
2.3 Composantes physiques	9
2.4 Composantes biologiques.....	10
2.5 Mode de gestion actuel.....	14
2.6 Parties prenantes directement impliquées dans la mise en œuvre du PAG.....	17
2.7 Données socio-économiques.....	21
2.8 Pressions et menaces	23
3 STRATEGIE POUR UNE GESTION EFFICACE	33
3.1 Valeurs de la biodiversité	34
3.2 Services écosystémiques	38
3.3 Zonage.....	42
3.4 Gouvernance interne	50
3.5 Suivi-évaluation de la mise en œuvre du PAG	52
3.6 Financement de la mise en œuvre du PAG	54
4 CADRE D'INTERVENTION.....	58
4.1 Vision	58
4.2 Objectifs	58
4.3 Les axes stratégiques.....	60
4.4 Plan de Travail Pluriannuel à 5 ans.....	62
4.5 Analyse financière du Plan de Travail Pluriannuel.....	80
5 Annexes.....	86
5.1 Annexe 1 : Tableau de suivi des résultats du PAG 2025-2029	86
5.2 Annexe 2 : Liste des groupements locaux.....	87
Bibliographie	88

Liste des figures

Figure 1 – Structure du PAG	5
Figure 2 – Localisation du PNK	6
Figure 3 – Réseau hydrographique du PNK	9
Figure 4 – Végétation naturelle du PNK.....	11
Figure 5 – Organigramme du PNK	14
Figure 6 – Les gardes forestières du secteur Rwegura.....	15
Figure 7 – Patrouille en 2024.....	16
Figure 8 – Localisation des principaux villages.....	22
Figure 9 – Nombre d’infractions observées lors des patrouilles avec l’outil SMART	23
Figure 10 – Distribution des infractions	24
Figure 11 – Localisation des esclaves dans le secteur Rwegura du PNK	28
Figure 12 – Localisation des enclaves dans le secteur Teza et Musigati du PNK	29
Figure 13 – Classification des secteurs sur la base de la dégradation de la forêt dense.....	31
Figure 14 – Synthèse de la démarche méthodologique pour une gestion efficace du PNK.....	Erreur ! Signet non défini.
Figure 15 – Zonage administrative	44
Figure 16 – Carte du zonage de gestion.....	45
Figure 17 – Structure de gouvernance du PNK	50
Figure 18 – Articulation des objectifs et des axes stratégiques	59
Figure 19 – Coûts d’investissement (CAPEX) alloués aux axes stratégiques du PAG	84
Figure 20 – Coûts opérationnels (OPEX) alloués aux axes stratégiques du PAG	85

Liste des photos

Photo 1 – Délimitation par une double rangée par les essences exotiques ..	Erreur ! Signet non défini.
Photo 2 – Vue du lac de retenue de Rwegura et zone disloquée dans les environs de Ku Mahoro.	Erreur ! Signet non défini.
Photo 3 – Des femmes et des enfants prélèvent le bois de chauffe du PNK	Erreur ! Signet non défini.
Photo 4 – Coupes illicites du bambou (gauche) et du bois d’œuvre (droit) dans le PNK.....	Erreur ! Signet non défini.
Photo 5 – Traversées perturbatrices au PNK de Rwegura à Musigati et vice versa	Erreur ! Signet non défini.

Liste des tableaux

Tableau 1 – Espèces les plus recherchées et leurs usages.....	25
Tableau 2 – Valeurs de la biodiversité.....	34
Tableau 3 – Tableau des menaces qui pèsent sur les valeurs de la biodiversité du PNF	37
Tableau 4 – Services écosystémiques du Parc National de la Kibira	39
Tableau 5 – Tableau des menaces qui pèsent sur les services écosystémiques du PNK	41
Tableau 6 – Plan de suivi	52
Tableau 7 – Plan d’évaluation.....	53
Tableau 8 – Axes stratégiques et objectifs opérationnels à 5 ans de conservation du PNK	60
Tableau 9 – Budget du PAG du PNK sur la période 2025-2029	81

Acronymes

Acronyme	Signification
3C	Conservation et Communauté de Changement
ABN	Association Burundaise pour la Nature
AFB	Association Femmes et Environnement
ACVE	Action Ceinture Verte pour l'Environnement
AP	Aire Protégée
APRN/BEPB	Association pour la Protection des Ressources Naturelles et le Bien Etre de la Population Burundaise
ASBL	Association San But Lucratif
BM	Banque Mondiale
BPEAE	Bureau Provinciale de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
CAP	Conservation Action Plan (Plan d'Action pour la Conservation)
CEBIOS	Capacities for Biodiversity and Sustainable Development
COH	Community of Hope
DGD	Coopération belge au développement
DPEAE	Direction Provinciale de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage
EAC	East African Community (Communauté des pays d'Afrique de l'Est)
ECOFO	École Fondamentale
Enabel	Agence belge de développement
ENS	École Normale Supérieure
FK	Fondation pour la Conservation de la Forêt de Kibira
HIMO	Haute Intensité de la Main d'Œuvre
Hj	Homme – jour
IMET	Integrated Management Effectiveness Tool
IRSNB	Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique
ISABU	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
KEA	Key Ecological Attributes (Attributs Écologiques Clés)
INECN	Institut National pour l'Environnement et la Conservation de la Nature
MCIT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MHEM	Ministère de l'Énergie, de l'Hydraulique et des Mines
OBM	Office Burundais des Mines
OBPE	Office Burundais pour la Protection de l'Environnement
OSFAC	Observatoire Satellitaire des Forêts d'Afrique Centrale
OTB	Office du Thé du Burundi
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PN	Parc National
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNK	Parc National de la Kibira
POS	Procédures Opérationnelles Standardisées
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
REGIDESO	Régie de Production et de Distribution d'Eau et d'Électricité
SIG	Système d'Information Géographique
SMART	Spatial Monitoring and Reporting Tool
SSO-NNE	Sud-Sud-Ouest - Nord-Nord-Est
TNC	The Nature Conservancy
UB	Université du Burundi
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNCDF	Fonds d'Équipement des Nations Unies
UNIPROBA	Union pour la Promotion des Batwa

Préface



C'est avec une grande fierté que nous présentons le Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du Parc National de la Kibira (PNK), considéré comme un précieux patrimoine naturel du Burundi. Ce plan reflète l'engagement du Burundi en faveur de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable de l'une des zones écologiques les plus importantes du pays. Le Parc National de la Kibira est un pilier essentiel de notre stratégie environnementale nationale, contribuant de manière significative à la régulation du climat, à la gestion des ressources en eau et à la préservation de notre riche patrimoine culturel.

Le PAG du PNK n'a pas seulement pour but de conserver ce parc en tant que patrimoine naturel précieux ; c'est également un symbole de la détermination de notre nation à protéger les écosystèmes qui soutiennent la vie. La vision qui guide ce plan est claire « maintenir le parc en tant qu'écosystème résilient et prospère où la biodiversité s'épanouit et où les communautés locales participent activement à sa conservation et bénéficient des biens et services qu'il offre ». Ce plan s'appuie sur un cadre juridique et institutionnel solide pour garantir que le parc reste une source vitale de services écosystémiques, qu'il s'agisse de réguler les cycles de l'eau ou de fournir des ressources durables pour les moyens de subsistance locaux.

L'évaluation de l'efficacité de gestion du PNK réalisée au cours de la préparation de ce PAG révèle à la fois la richesse du paysage de la Kibira et les défis auxquels il est confronté. Le parc abrite une extraordinaire diversité de flore et de faune, y compris des espèces rares, menacées et endémiques. Cependant, cette biodiversité unique est menacée par toute une série de pressions, notamment la déforestation, l'utilisation non durable des ressources naturelles à travers les exploitations anarchiques, les activités de développement économique destructrices des ressources naturelles. Ces menaces ont été soigneusement documentées et analysées, ce qui nous a permis de développer une compréhension globale de l'état actuel du parc et du besoin urgent d'une action coordonnée pour assurer sa protection.

Pour relever ces défis, ce PAG propose une série d'objectifs stratégiques visant à préserver l'intégrité écologique du parc tout en favorisant les avantages socio-économiques pour les communautés riveraines. Le plan souligne l'importance du zonage pour garantir la protection des zones centrales de conservation, tandis que les zones limitrophes offrent des possibilités d'engagement communautaire vers la certitude des moyens de subsistance et d'un développement vert. Des lignes directrices claires ont été établies pour toutes les activités au sein du parc, afin d'équilibrer les besoins en matière de conservation et les réalités des conditions socio-économiques locales.

Cette approche reconnaît que la conservation ne peut réussir sans la participation active des communautés locales. Le Plan d'Aménagement et Gestion propose un modèle de gouvernance collaborative dans lequel l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement, les autorités locales et les communautés vivant autour du parc travaillent ensemble pour atteindre des objectifs communs. Ce partenariat garantit que les efforts de conservation sont non

seulement efficaces mais aussi équitables, permettant aux communautés de bénéficier des ressources ainsi que des biens et services fournis par le parc tout en respectant les limites écologiques nécessaires à sa durabilité.

Le Parc National de la Kibira n'est pas seulement un trésor naturel, c'est aussi une opportunité qui démontre que la conservation et le développement peuvent aller de pair. En soutenant la mise en œuvre de ce plan, nous investissons dans l'avenir de notre nation et veillons à ce que notre patrimoine naturel soit préservé pour les générations à venir. La contribution du parc à la régulation des ressources hydriques, à la résilience climatique et à la conservation de la biodiversité s'étend au-delà des frontières du Burundi, ce qui en fait un élément essentiel de la stabilité environnementale régionale et même mondiale.

Nous appelons toutes les parties prenantes – agences gouvernementales, communautés locales, partenaires internationaux et société civile active dans la protection de l'environnement – à unir leurs forces pour mettre en œuvre ce plan. Ensemble, nous pouvons créer un modèle de conservation qui démontre le pouvoir de la gouvernance collaborative, la résilience des écosystèmes et la capacité des communautés à prospérer en harmonie avec la nature.

Ce plan n'est pas un simple document ; c'est une feuille de route pour l'action commune afin d'assurer un avenir prospère et durable du Parc National de la Kibira, des communautés riveraines et de tous ceux qui dépendent de ses ressources naturelles.

MBARUSHIMANA Calinie,

Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage



Résumé exécutif

Le présent plan d'aménagement et de gestion du Parc National de la Kibira (PNK) pour la période 2025 - 2029, est le résultat d'un processus de travail impliquant la majorité des parties prenantes comprenant les gestionnaires des aires protégées, les institutions de recherche, les ONGs et ASBIs impliquées dans la conservation et la protection de l'environnement, les partenaires techniques et financiers, l'administration territoriale ainsi que les communautés locales autour du PNK.

Il a été élaboré en étroite collaboration avec l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) qui l'a commandité, supervisé toutes les étapes de son élaboration y compris sa validation, avec un appui financier du PNUD. Ce plan sera donc un outil clé de gestion efficace du PNK, orientant à la fois les gestionnaires sur les actions à mener et les partenaires techniques et financiers sur les domaines prioritaires retenus dans les 5 ans tout en réservant une place pour la communauté riveraine.

Après une brève introduction qui cadre avec la raison d'être de ce PAG, sa durée, les étapes importantes de son élaboration ainsi que la méthodologie utilisée, une structure simple de ce PAG comprend l'Etat des connaissances (conditions écologiques, sociales et économiques actuelles de la zone protégée et ses environs, principales menaces et pressions affectant la biodiversité et les services écosystémiques, efforts de gestion et identification des lacunes ou défis), Stratégie pour une gestion efficace du PNR (valeurs et cibles de conservation, conditions souhaitées, plan de zonage et structure de gouvernance) ainsi que le cadre d'intervention (vision et objectif de conservation).

Etat de connaissance

Situé à l'extrême Nord-Ouest du Burundi, sur la crête Congo-Nil, le PNK est beaucoup plus allongé que large, physionomie l'exposant à une grande pression. Il est parmi les rares sites qui ont été protégés depuis l'époque coloniale.

La méthode de gestion pratiquée était policière et restrictive, interdisant tout droit d'usage aux populations riveraines ce qui a provoqué une grande frustration parmi la communauté locale. Dans les années 1986, certaines activités de développement ont été installées dans les limites du PNK. Sans aucun système de régulation, certaines de ces activités ont continué à se répandre dans le parc en fragmentant l'habitat d'une faune unique. Vers les années 2000, avec la prise en compte de l'implication des populations riveraines dans la gestion des aires protégées et de la naissance des associations de protection de l'environnement, la participation des communautés aux alentours a timidement vu le jour.

Le PNK est reconnu grand réservoir de l'eau grâce à sa position privilégiée sur la ligne de partage des eaux entre les bassins du Congo et du Nil.

Plusieurs sources de différents niveaux prennent naissance dans le parc.

Son climat est de type tropical d'altitude, avec une tendance tempérée, et est caractérisé par son relief montagneux. Les températures moyennes y sont les plus basses du pays, variant entre 14°C et 20°C selon l'altitude. L'amplitude annuelle des températures est inférieure à 2°C. Les

précipitations annuelles sont les plus élevées du Burundi et réparties sur une longue période (de septembre à mai).

Le sous-sol géologique de la Kibira est composé des formations très anciennes datant de 1800 à 900 millions d'années. Dans la région de Mabayi, située à l'extrême Nord-Ouest du parc, les roches dominantes sont des tholéites volcaniques sous-marines, recouvertes de schistes noirs. On y distingue deux types de minéralisations métallifères de l'or mésothermal post-kibarien et de l'or épithermal panafricain.

Le PNK est situé dans le district afro-montagnard, correspondant à la zone montagneuse du pays. Il a une flore riche et sa végétation est stratifiée en différents étages altitudinaux. Il est reconnu abriter une grande diversité floristique comprenant plusieurs espèces endémiques et / ou en danger d'extinction. Le Paysage Nyungwe – Kibira présente un nombre élevé d'espèces endémiques de plantes (174 espèces recensées) (D'hajjère T., 2024a), ce qui en fait l'une des zones les plus riches en espèces endémiques dans la région du Rift Albertin, malgré sa superficie relativement modeste.

Le PNK est riche également en espèces de faune. Bien que les données disponibles soient anciennes, elle abrite environ 98 espèces de mammifères et sur 730 espèces d'oiseaux trouvées au Burundi, 211 espèces comprenant les espèces endémiques et migratrices, se trouvent au PNK (Hakizimana, 2014). Le Chimpanzé (*Pan troglodytes*) est l'espèce phare du parc.

Du point de vue socio-économique, le PNK renferme en son sein ou dans ses environs immédiats de nombreux mémoriaux anthropologiques qui peuvent être valorisés du point de vue touristique.

Cette forêt entretient encore des relations fortes avec le peuple autochtone « *batwa* » qui la peuplait avant son classement en aire protégée. Faute de terres agricoles suffisantes, ils sont obligés de faire recours aux différentes ressources naturelles pour leurs moyens de subsistance. Ceci est d'autant plus préoccupant que certains villages riverains du parc sont exclusivement habités par ce peuple. Néanmoins, par leurs connaissances de la forêt, ils pourraient contribuer dans différents programmes de valorisation de ces ressources naturelles.

D'autres villages dont l'importance varie selon les localités entourent le PNK et dans la plupart du temps, leurs habitants font recours aux ressources naturelles du parc. Ils sont responsables de plusieurs infractions qui se traduisent en différentes pressions et menaces dont les plus importantes sont reprises dans la figure suivantes.

L'analyse des infractions montre que la plupart sont localisées sur les limites du parc et que certaines sont spécifiques dans certains secteurs. La coupe du bambou est l'une des infractions localisées un peu partout dans le parc, car les délinquants suivent la répartition de cette ressource combien importante dans le régime alimentaire des chimpanzés. Ainsi, le suivi à long terme de la dynamique du bambou permettra d'ajuster les stratégies de gestion du parc.

Des études complémentaires sur l'état de la dégradation de la forêt naturelle renforcées par les images satellitaires pourraient confirmer que certains écosystèmes sont en régression. Il est remarquable que les zones du parc limitrophes des collines à forte densité de population sont les plus dégradées.

Certains conflits liés à l'exploitation anarchique et clandestine des ressources naturelles du parc s'observent entre les gestionnaires et les communautés riveraines. Ceci est renforcé par le manque des limites clairement définies bien que dans les zones démarquées il s'observe quelques fois des intrusions. A cela s'ajoute d'autres conflits entre les habitants et la faune (conflits hommes – faune). Ces cas s'observent le plus souvent en cas de pénurie des ressources alimentaires de la faune sauvage. Les riverains perçoivent alors ces animaux comme une menace pour leurs moyens de subsistance, ce qui les incite à poser des pièges pour protéger leurs cultures. Certains en profitent également pour capturer illégalement des animaux du parc.

Certaines institutions étatiques et privées (ISABU, REGIDESO, BPEAE, Hydroneo) mènent des activités dans les limites du parc. Les impacts négatifs de leurs activités sur l'intégrité du parc varient et certaines méritent de cesser en faveur de la biodiversité native du parc.

Stratégie pour une gestion efficace

Cette stratégie est développée à partir de l'analyse des valeurs et des menaces identifiées au PNK. Ceci a permis de définir des objectifs de conservation mesurables ainsi que des actions pour les atteindre et chaque fois en tenant en compte la zone concernée.

Les stratégies sont intégrées au Plan de Travail Pluriannuel pour garantir une mise en œuvre coordonnée et efficace des objectifs de conservation, tout en restant flexibles pour s'adapter aux défis à long terme.

Différentes valeurs sur la biodiversité ainsi que les services écosystémiques que procure le PNK ont été déterminées. Les menaces qui compromettent leur stabilité ont été identifiées. L'analyse des relations entre les valeurs, les services écosystémiques et les menaces permet de proposer des stratégies de conservation efficace de la Kibira.

Zonage

Un système de zonage tenant compte de tous ces aspects de gestion a été proposé. Les objectifs du zonage du PNK sont les suivants :

- Déterminer des zones d'affectation des différentes activités avec une limite claire et proposer les modes de gestion afin de traduire avec le maximum de justesse les différentes vocations du PNK.
- Concilier les enjeux de conservation avec les préoccupations des différents usagers du parc pour prendre en compte les objectifs de développement des uns et des autres.
- Parvenir à une gestion durable du parc.

Différents types de zonages à savoir le zonage administratif comprenant les différents secteurs (4 secteurs définis par la loi) et leurs sous – secteurs (32 sous – secteurs du parc), un zonage écologique regroupant les différents grands écosystèmes ici développés sur base des étagements de la végétation tel que défini en depuis les études de 1976 par Lewalle ainsi qu'un zonage de gestion définissant une zone de conservation, une zone de restauration, une zone de gouvernance des ressources naturelles, une zone de développement du tourisme durable.

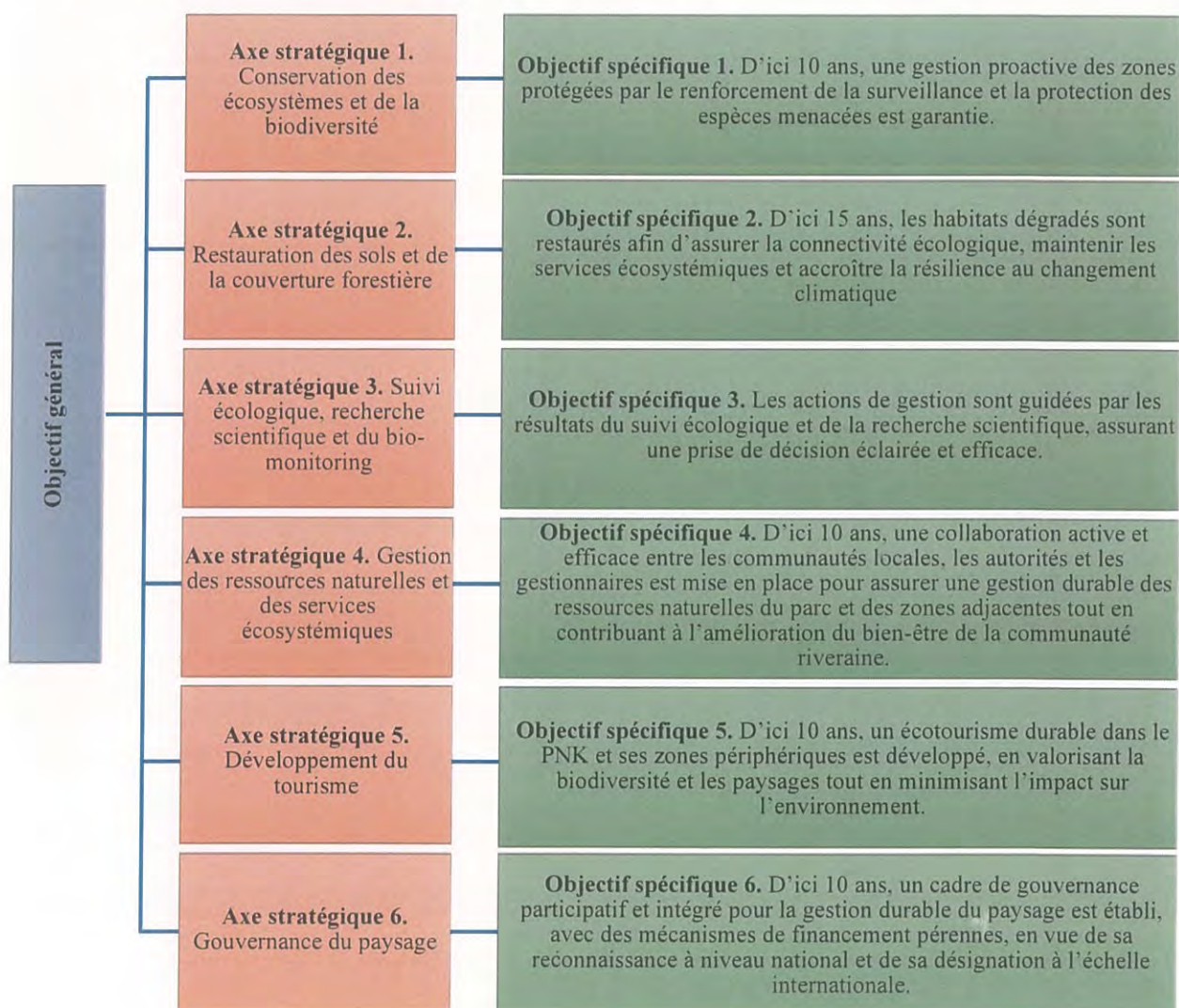
Des objectifs de gestion, des sous zonages et des actions prioritaires ont été définis ce qui a permis d'orienter les programmes d'intervention.

Vision

Afin de contribuer dans la préservation de sa riche biodiversité et des services écosystémiques qu'il offre aux populations environnantes, la vision qui guide ce plan est claire et définie comme suit : « **D'ici 2045, le PNK est efficacement conservé, ses écosystèmes restaurés et verdoyants, favorisant l'épanouissement de la biodiversité et permettant aux communautés locales de vivre en harmonie avec la nature en jouissant des biens et services rendus par les écosystèmes ce qui améliorent leurs moyens d'existence** ». Ainsi, cette vision appelle toutes les parties prenantes à s'investir dans la conservation du PNK tout en intégrant l'amélioration des moyens de subsistance des communautés riveraines.

Objectifs de gestion

Les objectifs de gestion se résument dans la figure suivante. Chaque axe stratégique a été décrit et les actions permettant d'atteindre des objectifs ont été proposées.



1 INTRODUCTION

1.1 Contexte

Situé au Nord-Ouest du Burundi, le Parc National de la Kibira (PNK) constitue le plus vaste écosystème de forêt ombrophile de montagne du pays. Classé « Parc National » depuis 1930, il bénéficie d'un statut de protection rigoureux, mais sa gestion efficace reste un défi. En effet, le parc est entouré d'une population à densité élevée et est soumis à des pressions liées à des activités de développement s'installant dans ou autour de ses limites, menaçant ainsi les ressources naturelles.

Le PAG du PNK s'inscrit dans un cadre politique et stratégique global qui guide ses orientations. Ce cadre repose notamment sur :

- **La Constitution du Burundi**, qui consacre la protection de l'environnement comme un droit fondamental.
- **Vision Burundi Pays Emergent en 2040 et Pays Développé en 2060**, visant à concilier conservation et développement durable, en promouvant une gestion équilibrée des ressources naturelles.
- **La Stratégie nationale de conservation des aires protégées au Burundi**, qui définit les priorités en matière de préservation de la biodiversité et de gestion des aires protégées.
- **Les engagements internationaux du Burundi**, notamment dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (CDB), pour atteindre les objectifs de conservation mondiale.

Ce cadre stratégique oriente les actions pour garantir la pérennité des écosystèmes tout en soutenant le développement socio-économique des communautés locales, en particulier celles vivant autour du parc.

Pour renforcer la gestion du PNK, l'OBPE a bénéficié du soutien technique et financier du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) à travers le programme *DUKINGIRE IBIDUKIKIJE*, financé par l'Ambassade de Belgique et l'Union Européenne. Ce programme vise globalement à promouvoir la conservation et la valorisation de la biodiversité ainsi qu'un développement socio-économique durable et équitable. Plus spécifiquement, il cherche à protéger les services écosystémiques du bassin hydrographique de la rivière Rusizi.

Un précédent PAG avait été élaboré en 2014 pour une durée de 5 ans. Cependant, sa mise en œuvre a été insuffisante en raison de contraintes financières et d'une coordination limitée entre les parties prenantes, entraînant une faible atteinte des objectifs fixés.

Dans ce contexte, le présent PAG a été développé pour répondre aux défis persistants et créer un environnement où la biodiversité est prospère, où les écosystèmes sont résilients et où les services écosystémiques contribuent durablement à l'amélioration des moyens de subsistance des générations présentes et futures. La durée du présent PAG, fixée en concertation avec les parties prenantes, est de 5 ans (2025-2029).

1.2 Raison d'être et portée du PAG

Ce PAG est un document de référence établi en conformité avec plusieurs textes législatifs, notamment le Code de l'Environnement (Loi N°1/09 du 25 mai 2021 modifiant le Code de l'Environnement de la République du Burundi, chapitres IV et V, respectivement sur les forêts et les Aires Protégées), le Code Forestier (Loi N°1/07 du 15 juillet 2016, chapitres II, articles 71 à 82), la Loi sur les Aires Protégées du Burundi (Loi N°1/10 du 30 mai 2011, chapitre III, articles 26 à 33), ainsi que le décret de délimitation du PNK (décret N°100/282 du 14 Novembre 2011 portant modifications de certaines dispositions du décret N°100/007 du 25 Janvier 2000 portant délimitation d'un parc national et de quatre réserves naturelles).

1.3 Étapes d'élaboration du PAG

Le processus d'élaboration du PAG s'est déroulé en plusieurs étapes clés.

- **Démarrage** : Revue de la littérature et consultations avec les cadres et agents de l'OBPE, ainsi que d'anciens gestionnaires du PNK sans oublier un cadrage avec les commanditaires du PAG.
- **Prospections sur le terrain** : Collecte d'informations sur l'état de conservation, la biodiversité et les menaces dans les différents secteurs du PNK.
- **Consultation des parties prenantes locales** : Rencontre avec l'administration locale, les services techniques de l'État, les forces de l'ordre et de sécurité, ainsi que les communautés et associations locales dans chaque secteur du PNK.
- **Ateliers de consultation** : Rencontres avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) tels que la Banque Mondiale (programme PRCCB), l'Union Européenne, le PNUD et l'UNCDF, la Fondation Kibira, l'Enabel, ainsi qu'avec la communauté scientifique (UB, ENS, IRSNB/CEBIOS et Jane Goodall Institute) et le milieu associatif (ABN, APRN/BEPB, 3C, ACVE, UNIPROBA).
- **Finalisation du document** : Séance de lecture et de finalisation par les experts désignés par les ministères concernés.
- **Pre-Validation locale** : Des séances de pré-validation locales au niveau des deux secteurs.
- **Validation nationale** : Un atelier de validation national a été organisé sous le pilotage de l'autorité compétente du ministère en charge de l'environnement.

1.4 Approche méthodologique pour l'identification des objectifs de gestion

La méthodologie adoptée pour définir les objectifs de gestion et les actions repose sur une approche structurée, visant à identifier les valeurs clés, évaluer les menaces et élaborer des stratégies de conservation adaptées. Cette analyse a également permis de cibler des services écosystémiques principaux et des objectifs secondaires.

Cette approche s'appuie sur la méthodologie de Planification d'Action de Conservation (Conservation Action Planning) développée par « *The Nature Conservancy* (2007) ». Elle guide le développement des projets en impliquant les parties prenantes, en définissant les objectifs, en élaborant les stratégies nécessaires et en utilisant les résultats pour ajuster et améliorer les actions de conservation.

Les étapes clés de cette approche sont :

- **Valeurs clés** : Identifier les valeurs de conservation du parc, établir leur importance pour la biodiversité, définir une ligne de base et fixer les conditions souhaitées pour leur amélioration ou leur maintien.
- **Menaces** : Hiérarchiser les menaces pesant sur ces valeurs en fonction de leur impact, afin de déterminer leur influence sur l'atteinte des objectifs.
- **Objectifs de gestion** : Préciser les résultats attendus, directement liés à l'atténuation des menaces et à la réalisation des conditions souhaitées.
- **Stratégies** : Mettre en œuvre des actions ciblées par les équipes de conservation pour réduire les menaces et atteindre les objectifs fixés.

La priorisation des valeurs s'appuie sur les recommandations de l'État de l'Art (D'hajjere, 2024a) et du Plan de Recherche (D'hajjere, 2024b) et d'autres études, qui fournissent des indications sur les indicateurs écologiques (attributs écologiques clés - KEA) et les menaces susceptibles d'affecter leur conservation. Cette démarche a conduit à la formulation d'objectifs clairs et de stratégies spécifiques pour atténuer les menaces et atteindre les conditions souhaitées en matière de conservation.

La figure 1 illustre la synthèse de la démarche méthodologique utilisée.



Figure 1 Synthèse de la démarche méthodologique pour une gestion efficace du PNK

1.5 Rôle de l'OBPE en tant que Garant de la mise en œuvre du PAG

Placée sous la tutelle du ministère chargé de l'Environnement, l'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) agit comme l'autorité principale en matière de gestion des aires protégées. Elle assure la gouvernance et la supervision des parcs et zones protégées du pays, conformément au Décret N°100-240 du 29 octobre 2014, qui définit sa mission, son organisation et son fonctionnement, ainsi qu'à la Loi N°1-10 du 30 mai 2011, régissant la création et la gestion des aires protégées au Burundi.

En plus d'une Direction Générale, l'OBPE comprend trois directions à savoir :

- Une Direction des forêts
- Une Direction de l'Environnement et des Changements Climatiques
- Une Direction Administrative et Financière

En tant que garant de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG) du PNK, l'OBPE joue un rôle central. Son mandat légal pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles lui confère les prérogatives nécessaires pour assurer une exécution efficace et coordonnée du PAG.

De plus, l'OBPE a développé des partenariats solides avec les communautés locales, les différentes institutions gouvernementales, la société civile active dans le domaine de l'environnement, la communauté scientifique et les partenaires internationaux. Cette approche collaborative en fait l'acteur clé pour orchestrer le modèle de gouvernance participative prévu par le PAG, favorisant une gestion inclusive et durable.

En renforçant son rôle stratégique dans la gestion du PNK, l'OBPE garantit un leadership affirmé, une responsabilisation accrue et une coordination efficace des efforts de toutes les parties prenantes. Ce cadre permettra de protéger et de gérer durablement les ressources naturelles du parc.

1.6 Structure du Plan

Le PAG du PNK s'articule autour de quatre parties principales :

- **Introduction** : Cette partie décrit le processus de planification collaborative mené par l'OBPE, avec la participation des principales parties prenantes.
- **État de lieux du PNK** : Cette partie évalue la situation actuelle du parc sur les plans écologique, social et économique. Elle analyse la biodiversité, les ressources naturelles et les interactions avec les communautés locales. Également, elle identifie les rôles des parties prenantes à travers des références au cadre juridique.
- **Stratégie pour une gestion efficace** : Cette section détermine les cibles de conservation et les menaces majeures. Un système de zonage est établi, distinguant les zones centrales de conservation, les zones périphériques pour la gouvernance des ressources naturelles et des services écosystémiques, ainsi que les zones agro - écosystémiques conciliant protection et activités humaines.
- **Cadre d'intervention** : Cette dernière partie définit la vision et les objectifs stratégiques à 20 ans pour garantir la résilience écologique et le développement durable du parc. Le PAG repose sur un Plan de Travail Pluriannuel à 5 ans pour sa mise en œuvre.

La figure 2 illustre la structure du PAG.

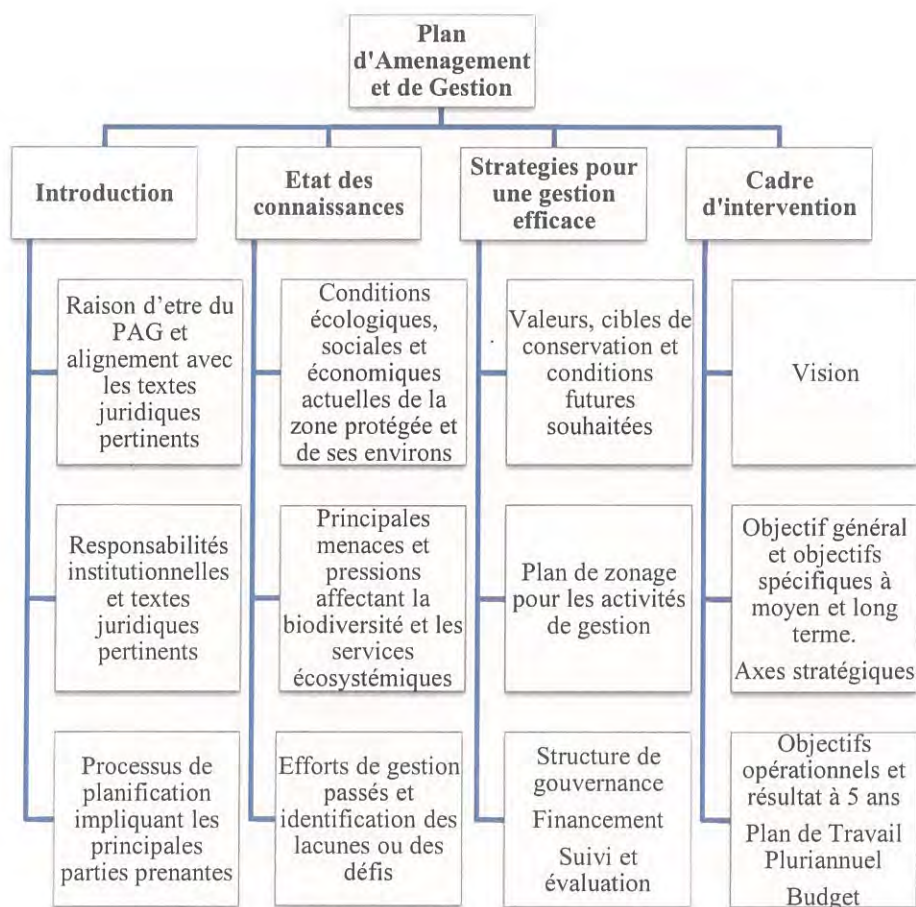


Figure 2 – Structure du PAG

2.2 Historique de la conservation

Les informations disponibles sur l'historique de la conservation du PNK sont limitées. Il est cependant connu que le parc bénéficie d'une protection depuis les années 1930, ce qui constitue un atout pour la conservation au Burundi, pays dans laquelle la plupart des aires protégées n'ont été officiellement reconnues qu'à partir de 1980. Malgré cet avantage, le Burundi figure parmi les rares pays africains où les aires protégées n'étaient pas formellement reconnues durant la période coloniale (UICN, 2011).

Après 1980, avec la reconnaissance officielle du PNK, plusieurs projets de conservation ont vu le jour. Parmi les principales actions menées, on peut citer la délimitation des différents sites du parc par la plantation d'une double rangée d'espèces exotiques, comme *Pinus patula* ou *Eucalyptus sp.* et l'ouverture d'une piste périmétrale ; le reboisement des collines dénudées avec des espèces exotiques ; la construction du quartier général du parc et l'acquisition d'équipements pour le personnel. Les photos suivantes illustrent une double rangée délimitant le PNK par les essences exotiques.



Figure 4 – Délimitation par une double rangée par les essences exotiques

La première photo illustre une zone limitrophe perturbée tandis que la deuxième montre celle encore conservée toujours à la périphérie, bien que la double rangée ne soit pas continue.

Cependant, la méthode de conservation utilisée à l'époque était policière et restrictive, interdisant tout droit d'usage aux populations riveraines. Cela a provoqué une grande frustration des communautés locales, qui, lors de la crise socio-politique de 1993, ont réagi en exploitant intensivement les ressources du parc. Certaines autorités de l'époque ont également profité de la situation pour exploiter ces ressources précieuses.

Entre 1986 et 1990, certaines zones du parc ont été attribuées à diverses institutions pour des projets de développement, tels que :

- La construction d'un lac de retenue pour alimenter une centrale hydroélectrique ;
- Le quartier des techniciens de la REGIDESO ;
- Des essais agricoles pour la culture de la pomme de terre par l'ISABU ;
- Des champs de multiplication de semences gérés par la DPAE de Cibitoke et Kayanza. Cependant, les modalités d'attribution de ces zones restent méconnues des gestionnaires actuels du PNK.

Les photos ci-dessous présentent à gauche, une vue partielle du lac de retenue d'eau géré par la REGIDESO, situé dans les environs des eaux thermales de Ku Mahoro ; à droite, une vue partielle d'une zone exploitée par la BPEAE de Kayanza, également située à proximité des eaux thermales de Ku Mahoro.

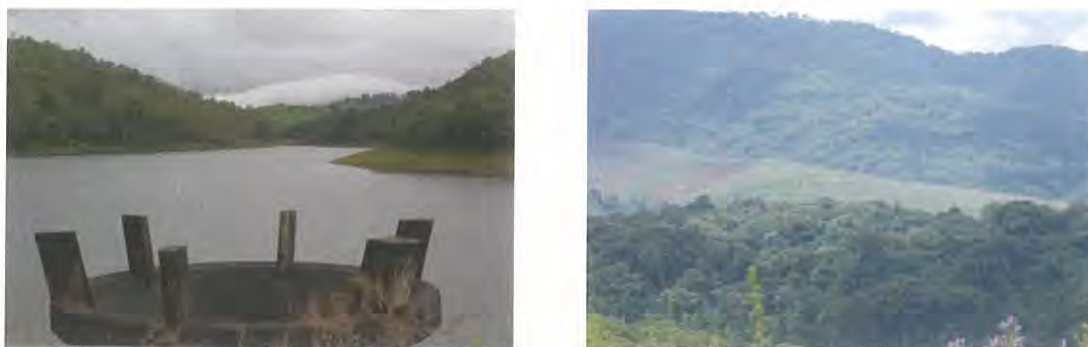


Figure 5 – Vue du lac de retenue de Rwegura et zone disloquée dans les environs de Ku Mahoro.

Ces deux images montrent que les activités de développement ont eu des impacts négatifs par dislocation du bloc forestier qui sert d'habitat privilégié de faune du parc.

Dans les années 2000, avec l'émergence d'associations de la société civile actives dans la protection de l'environnement, des fonds ont été mobilisés à travers des projets visant à améliorer les moyens de subsistance des populations riveraines pour réduire la pression sur les ressources naturelles du parc. Ces projets ont notamment soutenu :

- La multiplication de plants pour reboiser les sites dégradés et les collines riveraines ;
- L'aménagement intégré des terres villageoises pour améliorer la fertilité des sols et diminuer les pressions sur les ressources naturelles ;
- La promotion des foyers améliorés pour réduire la consommation de bois de chauffage ;
- Le développement de l'apiculture, l'augmentation du cheptel par l'octroi de vaches et de caprins, ainsi que des campagnes de sensibilisation.

Pendant cette période, le service chargé de l'éducation environnementale de l'INECN (devenu OBPE) a intensifié ses efforts pour intégrer des thèmes spécifiques sur les aires protégées dans ses programmes éducatifs.

Bien qu'il ne soit pas inscrit officiellement dans la loi, la période entre 2005 et 2010 a servi de test pour l'implication des communautés dans la gestion des ressources naturelles, et le PNK a été l'un des sites pilotes pour cette approche.

Entre 2011 et 2014, une série de textes législatifs et réglementaires visant à renforcer l'implication des communautés dans la gestion des aires protégées ont été élaborées et adoptés. Parmi eux, la loi N°1/10 du 30 mai 2011 sur les aires protégées, qui reconnaît différentes catégories de gestion et modes de gouvernance, incluant l'implication des communautés dans la gestion des ressources naturelles.

2.3 Composantes physiques

2.3.1 Hydrographie

Situé sur la ligne de partage des eaux entre les bassins du Congo et du Nil, le Parc National de la Kibira est considéré comme le principal réservoir d'eau du Burundi. Il constitue une aire de captage d'eau essentielle pour les deux bassins, qui couvrent une grande partie de l'Afrique centrale et orientale. La carte ci-après illustre les principales rivières qui prennent leur source dans le PNK ainsi que les zones qu'elles desservent.

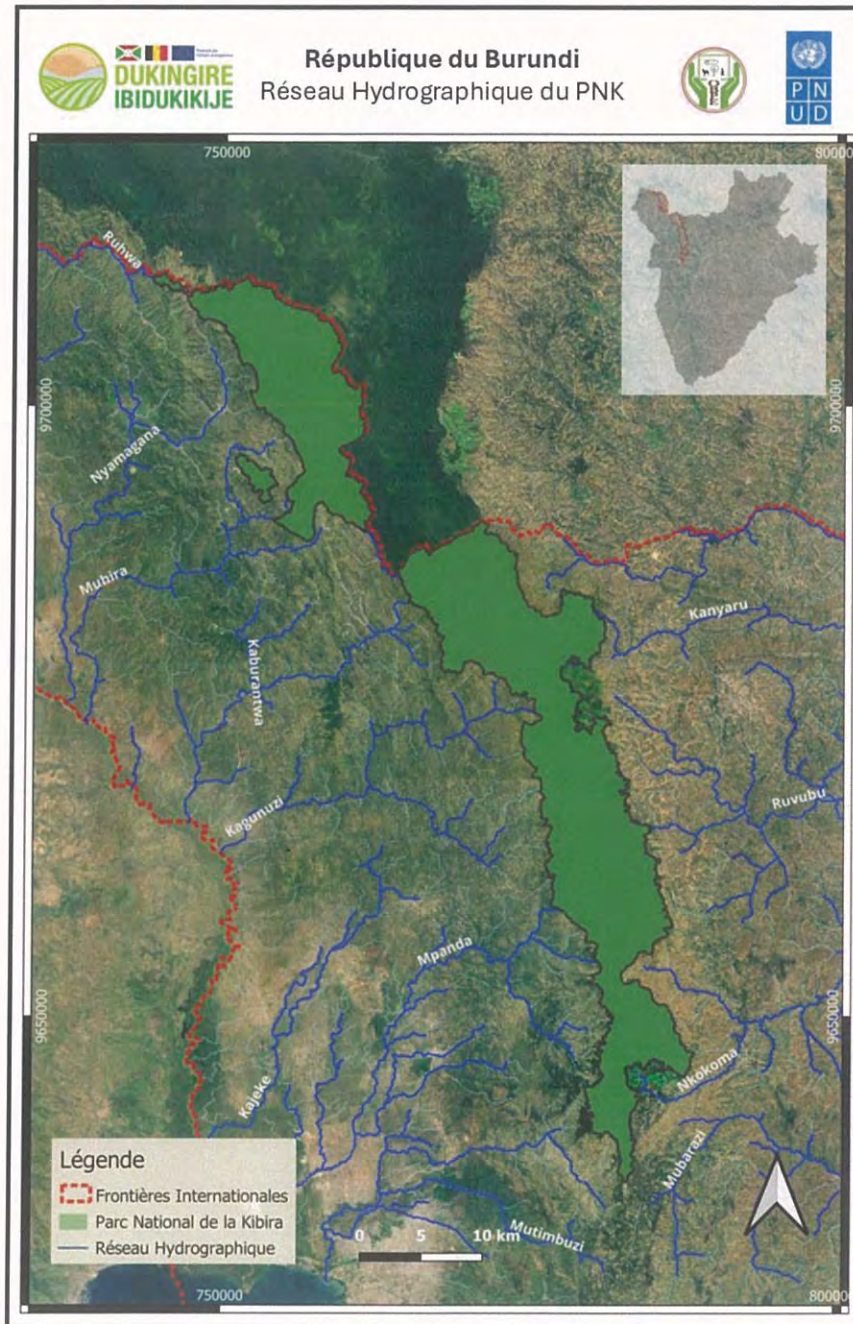


Figure 6 – Réseau hydrographique du PNK

2.3.2 Climatologie

Le climat du PNK est de type tropical d'altitude, avec une tendance tempérée, et il est caractérisé par son relief montagneux (Krug, 1993). Les températures moyennes y sont les plus basses du pays, variant entre 14°C et 20°C selon l'altitude. L'amplitude annuelle des températures est inférieure à 2°C, mais l'amplitude diurne peut dépasser 25°C.

D'après les données recueillies à la station météorologique de Rwegura entre 1986 et 2015, la température moyenne mensuelle s'élève à 16,4°C. Les mois de juin et juillet sont les plus froids, tandis que septembre est le plus chaud avec une température moyenne de 17,3°C (Habonayo *et al*, 2019).

Le PNK enregistre les précipitations annuelles les plus élevées du Burundi, particulièrement sur la crête Congo-Nil. Les records de pluviométrie ont été observés à Ndora et Mabayi, avec des niveaux dépassant les 2000 mm par an, tandis que le reste du parc reçoit en moyenne de plus de 1800 mm par an. Ces précipitations sont réparties sur une longue période (de septembre à mai), avec une « petite saison sèche » en janvier et février, où les précipitations restent relativement élevées (150 mm en janvier et 179,3 mm en février). La véritable saison sèche dure environ trois mois, de juin à août.

Le taux d'humidité oscille entre 60 % et 90 % tout au long de l'année, avec une moyenne générale proche de 75 %. Le flanc Ouest du parc est plus chaud et plus humide que le versant est, car il est exposé aux courants d'air en provenance de l'Ouest (mousson atlantique). L'insolation dans le parc est la plus faible du pays, et les brouillards sont fréquents en altitude, particulièrement dans les vallées.

2.3.3 Géologie

Le sous-sol géologique de la Kibira est principalement composé de roches métamorphiques appartenant au faciès des schistes verts (Burundien inférieur) et, au Sud-Ouest, de gneiss granitique et de granite porphyrique (Rusizien), formations très anciennes datant de 1800 à 900 millions d'années. Ces formations sont parfois traversées par des intrusions de quartzites acides (granites) ou basiques (gabbros) d'origine éruptive (Lambeau, J.C., 1978).

Des granites à texture mylonitique, décrits au col de la Gitenge, s'étendent de la crête occidentale près de Musigati jusqu'à Kirenge, au Nord de Rwegura, suivant une direction Sud-Sud-Ouest / Nord-Nord-Est. Les schistes, quant à eux, présentent souvent un feuilletage très prononcé (Lambeau, J.C., 1979).

Dans la région de Mabayi, située à l'extrême Nord-Ouest du parc, les roches dominantes sont des tholéites volcaniques sous-marines, recouvertes de schistes noirs (Brinckman *et al*, 2001). On y distingue deux types de minéralisations métallifères de l'or mésothermal post-kibarien et de l'or épithermal panafricain (Nsavyimana, 2019).

2.4 Composantes biologiques

2.4.1 Écosystème forestier

Le PNK comprend trois principaux massifs forestiers le massif du Mont Twinyoni (2559 m) au Nord, près de Mabayi, le massif central, et le massif du Mont Teza (2666 m) et Musumba

(2661 m). Selon Lambinon & Sérusiaux (1977), le PNK se situe dans le district afro-montagnard, qui correspond à la zone montagneuse du pays. La flore du parc est riche, avec 644 espèces végétales recensées (Nzigidahera, 2007).

La végétation du PNK est stratifiée en différents étages altitudinaux. Lewalle (1972) qui sont illustrés dans la figure ci-après.

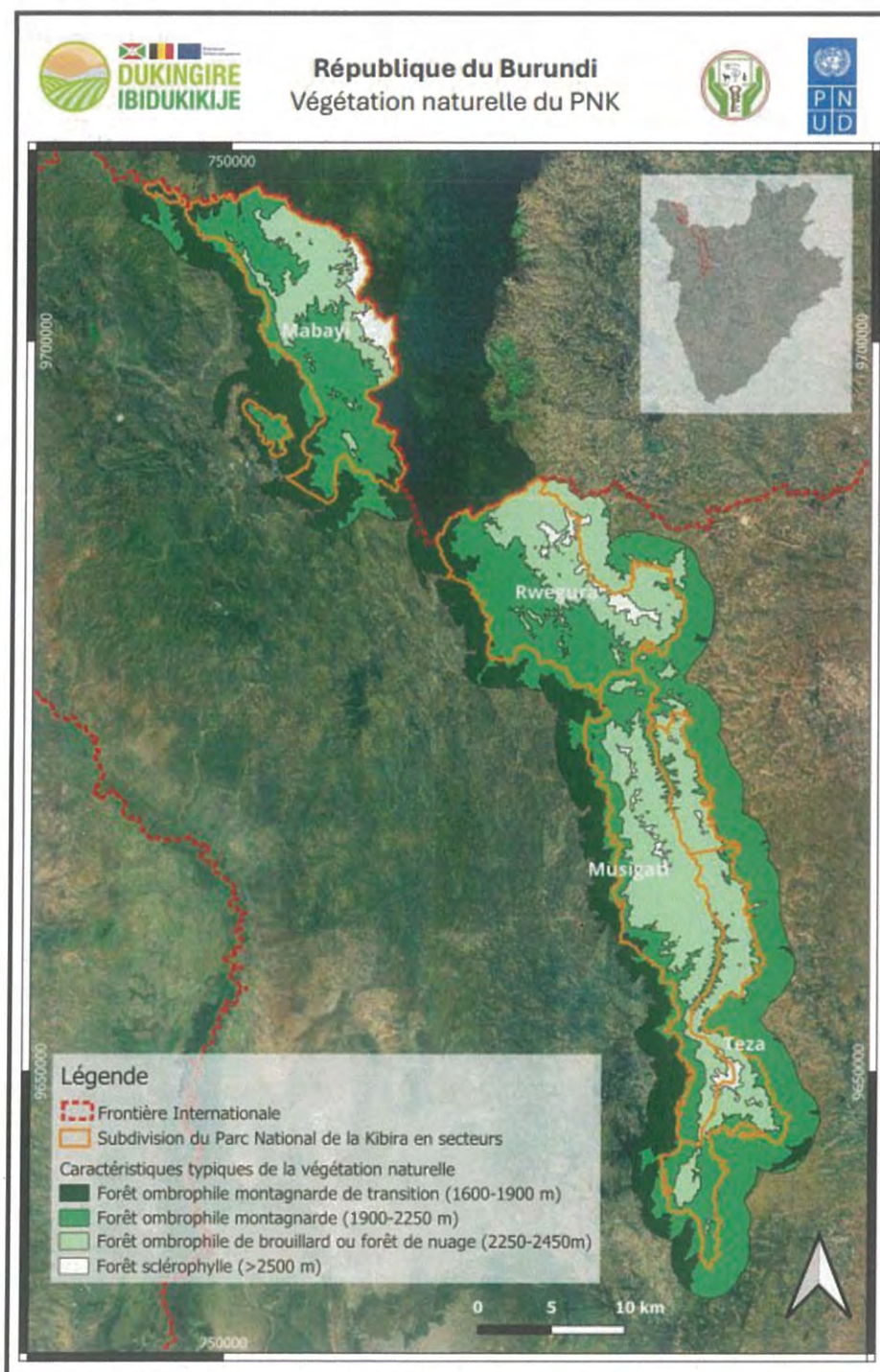


Figure 7 – Végétation naturelle du PNK

Les différentes strates de végétation sont décrites comme suit :

- Horizon inférieur, entre 1600 et 1900 m d'altitude, cette zone se caractérise par une forte densité d'arbres atteignant jusqu'à 25 m de hauteur et une nette distinction des strates. Cet horizon correspond à 4% de la surface du Parc.
- Horizon moyen, situé entre 1900 et 2250 m d'altitude, cet étage correspond à la véritable forêt dense avec des arbres de 30 m de hauteur, et parfois jusqu'à 40 m. Cet horizon correspond à 44% de la surface du Parc.
- Horizon supérieur, entre 2250 et 2450 m d'altitude, cette forêt est composée d'arbres atteignant généralement 15 m, avec quelques individus exceptionnels pouvant atteindre 25 m (Habonayo et al, 2019). Cet horizon correspond à 47% de la surface du Parc.
- Au-delà de cet étage, se rencontre une étage afro-alpin qui coïncide avec les sommets situés à plus de 2450 m d'altitude. La formation végétale caractéristique de cet étage est une fruticée sclérophylle à Ericacées. Cet horizon correspond à 5% de la surface du Parc.

2.4.2 Diversité floristique

Situé dans la région du Rift Albertin, le PNK est reconnu pour abriter une grande diversité floristique, comprenant plusieurs espèces endémiques et/ou en danger d'extinction. De plus, se trouvant à l'intersection de deux grandes régions biogéographiques – les forêts tropicales d'Afrique et la savane de l'Afrique de l'Est – la crête Congo-Nil présentent une concentration particulièrement élevée d'espèces végétales endémiques. Parmi les 174 espèces endémiques recensées, le PNK est l'une des zones les plus riches en espèces endémiques, malgré sa superficie relativement modeste.

Certaines des espèces caractéristiques de chaque strate végétale sont décrites dans les travaux de Nzigidahera (2007), UICN (2011), et Bangirina & Ndayishimiye (2014). Sans être exhaustif, quelques exemples d'espèces sont *Entandrophragma excelsum*, *Prunus africana*, *Parinari excelsa*, *Xymalos monospora*, *Bersama abyssinica*, *Macaranga neomildbraediana*, *Neoboutonia macrocalyx*, et *Symphonia globulifera*.

2.4.3 Diversité faunique

Le PNK abrite environ 98 espèces de mammifères et près de 200 espèces d'oiseaux. Le PNK est reconnu comme l'une des zones importantes pour la conservation des oiseaux au Burundi, en raison de son taux élevé d'endémicité.

Le chimpanzé (*Pan troglodytes*, Hominidae) est l'espèce phare du parc. Le parc abrite également une dizaine d'autres espèces de primates, dont le plus fréquemment observé est le cercopithèque à diadème (*Cercopithecus mitis dogetti*, Cercopithecidae).

Sur base des informations compilées par D'hajjère (2024), parmi les autres mammifères présents dans le parc, on peut citer :

- Le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*, Bovidae) ;
- Le potamochère (*Potamochoerus larvatus*, Suidae) ;
- Le céphalophe à dos jaune (*Cephalophus silvicultor*, Bovidae) ;
- Le céphalophe à front noir (*Cephalophus nigrifrons*, Bovidae) ;

- Le serval (*Leptailurus serval*, Felidae) ;
- Le chacal à flancs rayés (*Canis adustus*, Canidae) ;
- La civetta (*Civettictis civetta*, Viverridae).

Le PNK compte également une vingtaine d'espèces d'insectivores, dont certaines sont endémiques (UICN, 2011). Les autres groupes, tels que les reptiles, amphibiens, et invertébrés, sont encore peu étudiés.

Parmi les oiseaux caractéristiques des forêts denses du PNK, trois espèces de touracos sont particulièrement représentatives. En plus des espèces précédemment citées, les espèces qui classent la Kibira parmi les zones essentielles pour la santé globale de la planète incluent, en plus des espèces précédemment citées :

- Le francolin noble (*Pternistis nobilis*)
- L'apalis de Moreau (*Apalis argentea*)
- La mésange à ventre strié (*Melaniparus fasciiventer*)
- La grauérie stirée (*Graueria vittata*)

Ces espèces, identifiées par le **Key Biodiversity Areas Partnership** (2024) et **D'haijère** (2024), renforcent l'importance de la Kibira en tant que zone critique pour la biodiversité.

Encadré 1 : Le Chimpanzé, une espèce aux multiples qualités

Le chimpanzé, tout comme son proche cousin le Bonobo, est l'un des grands singes les plus proches de l'homme sur le plan génétique, partageant 98,8 % de son ADN avec l'espèce humaine. Doté d'un grand pouvoir d'adaptation et capable de reproduire certaines tâches, le chimpanzé présente des comportements similaires à ceux des humains, ce qui en fait une espèce particulièrement fascinante à étudier. L'intérêt de l'homme pour cet animal a permis, dans certains cas, de l'habituer à la présence humaine, le rendant ainsi plus facile à observer. Au Burundi, bien que plusieurs sites abritent des populations de chimpanzés, les données disponibles restent limitées en raison du faible nombre d'études réalisées sur cette espèce dans le pays.

2.5 Mode de gestion actuel

L'Office Burundais pour la Protection de l'Environnement (OBPE) est l'institution responsable de la gestion du PNK, ainsi que de l'ensemble des aires protégées du Burundi. Son mandat est défini par le Décret N°100/240 du 29 octobre 2014, qui établit ses missions, son organisation et son fonctionnement.

La gestion quotidienne du PNK est assurée par un conservateur, qui coordonne les activités avec le soutien des 4 chefs de secteurs, 60 gardes forestiers, 5 guides touristiques et 12 pisteurs de chimpanzé. La direction dispose d'une caissière et d'un chauffeur.

Cette structure vise à garantir une surveillance efficace du parc et à faciliter l'implication des communautés locales dans la conservation de la biodiversité. La figure 7 représente l'organigramme du PNK en précisant les relations hiérarchique et fonctionnelle.

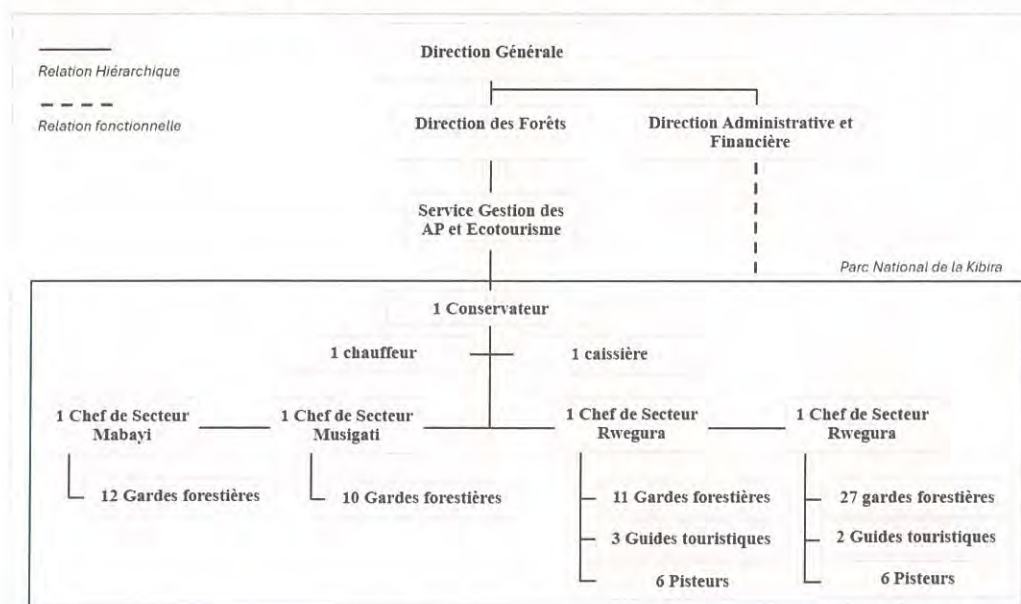


Figure 8 – Organigramme du PNK

À moyen terme, le renforcement de la direction du Parc National de la Kibira (PNK) est essentiel pour assurer la mise en œuvre efficace des programmes, notamment celui de la surveillance. Actuellement, l'organisation de la gestion du parc repose sur une structure qui nécessite un appui supplémentaire pour mieux coordonner les activités et optimiser l'utilisation des ressources.

Afin d'améliorer la gestion et la supervision des programmes, le recrutement de deux nouveaux cadres est envisagé :

1. **Un chef adjoint et responsable du programme de surveillance** : Il aura pour mission de superviser directement la planification et l'exécution des patrouilles de surveillance, de renforcer la coordination entre les équipes de terrain et d'assurer la collaboration avec les partenaires techniques et institutionnels. Son rôle sera aussi d'assurer la formation continue des gardes forestiers et d'optimiser l'efficacité des interventions.
2. **Un analyste de données** : Son rôle sera d'exploiter les informations collectées par les patrouilles (via l'outil SMART) pour identifier les tendances des menaces environnementales, optimiser les parcours de surveillance et produire des rapports

détaillés pour appuyer la prise de décision. Il contribuera également au suivi des indicateurs de conservation et à l'amélioration de la gestion adaptative du parc.

Le renforcement de l'équipe de gestion du PNK, par recrutement, permettra une meilleure coordination des opérations de terrain, une analyse plus précise des données de surveillance et une réactivité accrue face aux menaces pesant sur la biodiversité du parc.



Figure 9 – Les gardes forestiers du secteur Rwegura avec une équipe de visiteurs

2.5.1 Evolution du système de surveillance et de protection

Jusqu'en 2023, la surveillance du PNK était irrégulière et inefficace, se limitant à des patrouilles sporadiques et aléatoires, souvent individuelles et concentrées autour des résidences des gardes forestiers. Cette approche fragmentée permettait la persistance du braconnage, de l'exploitation illégale des ressources naturelles et de la déforestation. Les rares patrouilles séjours de masse, mobilisant l'ensemble des gardes forestiers d'un secteur pour des raisons de sécurité, réduisaient la surveillance sur d'autres zones du parc.

En 2024, le PNK a mis en place un plan de surveillance structuré avec des patrouilles régulières couvrant mieux l'ensemble du parc, en particulier les zones les plus vulnérables. Six équipes de trois gardes forestiers ont été déployées : deux à Teza, deux à Rwegura, une à Mabayi et une à Musigati. Toutes les équipes ont été formées à l'outil SMART, permettant un suivi plus précis des menaces environnementales grâce à la collecte et l'analyse de données GPS. Malgré

cette amélioration, les données de 2024 révèlent que 52 % du PNK n'a pas fait l'objet de patrouilles, illustrant la nécessité d'un renforcement des moyens et d'une meilleure couverture du territoire. La carte suivante présente les zones effectivement surveillées.

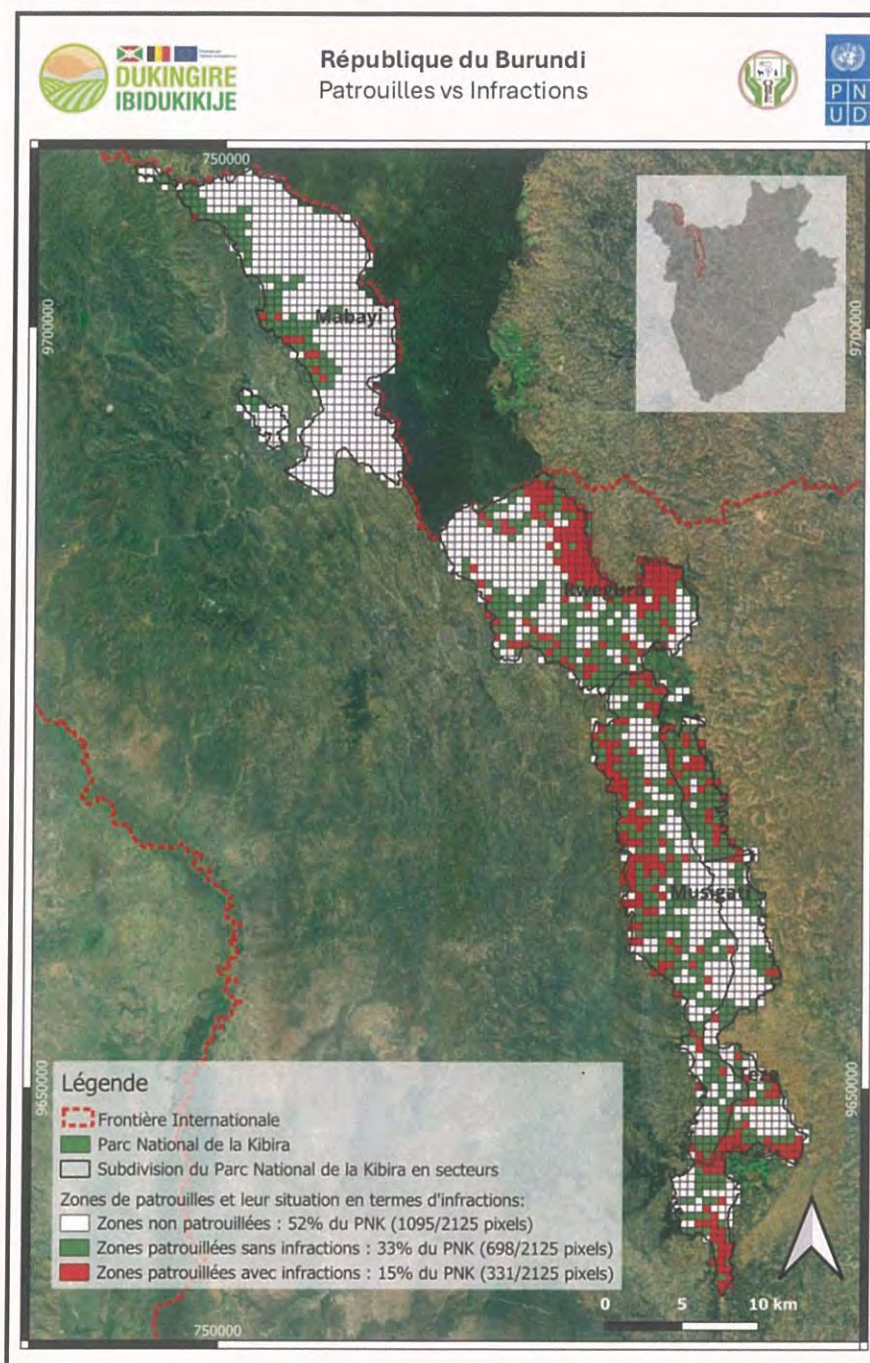


Figure 10 – Patrouilles réalisées en 2024

2.5.2 Suivi écologique

Le PNK mène des inventaires fauniques et floristiques afin de mieux comprendre l'état des populations d'espèces et la dynamique des écosystèmes.

Un suivi spécifique des primates, notamment des chimpanzés, est en cours, avec une attention particulière portée au secteurs Teza et Musigati, pour des raisons de promotion de

l'écotourisme. Une enquête de reconnaissance a commencé en 2024. Le suivi des végétations et des habitats s'appuie sur des transects permanents installés dans les quatre secteurs du parc. Ces relevés réguliers permettent de documenter l'évolution du couvert forestier, de mesurer l'impact des perturbations anthropiques et de mieux orienter les efforts de conservation et de restauration écologique.

Le parc bénéficie de collaborations avec des institutions telles que l'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique (IRSNB) et l'Institut Jane Goodall pour améliorer la collecte et l'analyse des données scientifiques.

2.5.3 Participation communautaire et approche HIMO

L'OBPE intègre les communautés locales dans la gestion du Parc National de la Kibira à travers des activités à Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO), une approche qui favorise l'implication des populations riveraines dans les efforts de conservation. En participant à ces initiatives, les communautés bénéficient d'opportunités d'emplois temporaires, ce qui contribue à améliorer l'appropriation des mesures de protection du parc et la contribution dans la gestion du PNK. En parallèle, ces activités renforcent leurs compétences en matière de gestion des écosystèmes, les sensibilisant ainsi à l'importance de la préservation de la biodiversité.

Cependant, malgré ces bénéfices, l'ampleur et le financement de ces initiatives restent insuffisants, limitant leur impact à long terme. L'absence de ressources suffisantes freine l'élargissement des programmes et restreint les possibilités de développement d'activités économiques alternatives durables pour les communautés locales. Un appui financier et technique supplémentaire permettrait de maximiser l'efficacité de cette approche, en structurant davantage la participation des populations locales et en assurant la pérennité des actions engagées.

2.6 Parties prenantes directement impliquées dans la mise en œuvre du PAG

Cette partie présente les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre du PAG du PNK. Cette liste est indicative et, en considération de la multitude d'intervenants ainsi que de la nature complexe et intégrée des nombreuses activités liées à la gestion à long terme des ressources naturelles, elle souligne la nécessité de confier le leadership de la mise en œuvre du PAG à l'OBPE.

Ce leadership sera assuré à travers une structure de gouvernance claire, dont l'organisation indicative est détaillée dans la troisième partie du PAG :

- **Ministères et institutions publiques (gouvernement central et déconcentré)**
 - **Bureaux Provinciaux de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage.** Sous la tutelle du MINEAGRIE dans ses attributions, ces structures décentralisées mettent en œuvre les politiques nationales dans les domaines de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage au niveau provincial, tout en assurant une coordination avec les initiatives locales.
 - **La Direction Générale du Tourisme,** sous la tutelle du Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme (MCIT). Avec des attributions dans le domaine du tourisme, cette direction est essentielle pour le développement du secteur touristique et pour promouvoir le tourisme responsable en valorisant les richesses naturelles et

culturelles du Burundi. Il met également en place des stratégies pour attirer les touristes et les investisseurs dans ce secteur.

- **Office Burundais des Mines (OBM)**, sous la tutelle du Ministère de l'Énergie, de l'Hydraulique et des Mines (MHEM). L'OBM est une institution publique du Burundi chargée de la gestion, de l'exploitation et de la régulation des ressources minières et des carrières dans le pays. Créé pour encadrer ce secteur stratégique, l'OBM veille à une exploitation durable des ressources naturelles, tout en maximisant les retombées économiques et sociales pour la nation.
- **Les tribunaux et les parquets** du Ministère de la Justice. Ces instances sont chargées de garantir l'état de droit, de promouvoir la justice équitable et de veiller à l'application des lois dans le pays. Ils jouent un rôle central dans la régulation des conflits, la protection des droits des citoyens et la lutte contre l'impunité.
- **La Police National du Burundi (PNB)**, sous l'autorité du Ministère de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique. Elle œuvre à proximité immédiate du PNK et en assure la sécurité. Elle peut jouer un rôle important pour prévenir et gérer les conflits d'usage entre les communautés riveraines et les agents de conservation, et veille à l'application des réglementations dans les parcs.
- **La Force terrestre de la Force de Défense Nationale du Burundi**, sous l'autorité du Ministère de la Défense et des Ancien combattants, pour son rôle dans la sécurisation du territoire du Burundi et la protection de l'environnement.
- **Administrations décentralisés (Provinces et Communes)**
 - **Autorité provinciale** : Elle constitue le premier niveau de décentralisation administrative du pays. Elle a pour mission principale de mettre en œuvre les politiques publiques au niveau local, en veillant à coordonner les activités des différents services de l'État, à promouvoir le développement économique et social, et à maintenir l'ordre public.
 - **Administration communale** : Elle également responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan communal de développement communautaire, qui définit des actions stratégiques visant à lutter contre la pauvreté et à créer des emplois. Ce plan inclut le suivi et l'évaluation des actions menées et tient compte des plans collinaires de développement pour assurer une cohérence à l'échelle locale.
- **Sociétés à vocation d'utilité publique et privé** :
 - **REGIDESO** : Entreprise publique burundaise sous la tutelle du Ministère de l'Hydraulique, de l'Energie et de Mines, chargée de la production, du transport et de la distribution de l'eau potable et de l'électricité dans tout le pays, ce qui lui confère une place de choix au développement économique et social du Burundi. Les AP, essentiellement le PNK, sont valorisées par cette entreprise comme sources d'eau potables ou servant d'alimenter les centrales hydroélectriques.
 - **Hydroneo** : Entreprise attributaire d'un projet hydroélectrique dans le parc (Barrage de Mpanda) dont l'implication est cruciale pour équilibrer la production

d'énergie et la préservation des écosystèmes du parc. Potentiel partenaire pour la promotion du principe de paiement des services rendus par les écosystèmes.

- **Office du thé du Burundi (OTB) :** Entreprise publique burundaise, sous la tutelle du MINEAGRIE, chargée de la production, de la transformation et de la commercialisation du thé, l'une des principales cultures d'exportation du pays. Il produit du thé dans les zones entourant le PNK et joue un rôle important en veillant à ce que les activités agricoles à proximité du parc soient durables et respectueuses de l'environnement.
- **Population riveraine :**
 - **Communautés locales :** Les communautés locales autour du PNK dépendent des ressources du parc pour l'agriculture, le pâturage et la collecte de produits forestiers. Cette dépendance entraîne des pressions sur les ressources naturelles, telles que la déforestation et le braconnage. Leur engagement dans la conservation, à travers des programmes de sensibilisation et des alternatives économiques durables (agroforesterie, écotourisme, apiculture), est essentiel pour réduire les conflits homme-nature et promouvoir une gestion durable du parc.
 - **Peuples autochtones :** la communauté *Batwa*, historiquement liée aux forêts du PNK ce qui fait d'eux un groupe important dans la conservation du PNK. Leur mode de vie traditionnelle repose sur la chasse, la cueillette et l'artisanat, tandis que leurs connaissances écologiques ancestrales en font des acteurs clés pour la conservation. Cependant, les politiques de conservation strictes ont souvent limité leur accès aux ressources, accentuant leur marginalisation socio-économique. Leur participation à la gestion du parc est donc cruciale pour respecter leurs attachements traditionnels aux ressources naturelles, valoriser leur savoir et garantir une conservation inclusive.
- **Fondations et organisation de la société civile :**
 - **Fondation Kibira :** Cette Fondation créée dans le but de soutenir les initiatives de conservation, à l'engagement communautaire et aux activités de renforcement des capacités. Elle a signé un accord de cogestion du PNK avec l'OBPE.
 - **ASBL environnementales :** Différentes organisations de la société civile active dans la protection de l'environnement et dans la promotion de l'écotourisme sont indispensables pour la mobilisation communautaire, l'éducation et le plaidoyer pour la protection de l'environnement. Au niveau du PNK, celles actives ces 5 dernières années sont 3C, ABN, ACVE, AFB, APRN/BEPB, COH, Réseau Burundi 2000 plus, KIOKA Burundi.
 - **Groupements locaux appuyant la conservation du PNK :** Certaines populations riveraines du Parc National de la Kibira (PNK) se sont organisées en associations locales, avec une reconnaissance de l'administration locale), pour contribuer activement aux activités de conservation. Ces groupements jouent un rôle clé dans la sensibilisation, la protection des ressources naturelles et la promotion de pratiques durables.

- **Partenaires de développement :**
 - **Union Européenne (UE) :** Bailleur des fonds pour le financement des initiatives de conservation, de renforcement des capacités et de résilience climatique. Elle contribue dans l'élaboration du présent PAG et dans la gestion efficace du PNK.
 - **Gouvernement Belge (DGD) :** Bailleur des fonds dans le secteur du développement durable, pouvant soutenir les efforts de conservation. Elle contribue dans l'élaboration du présent PAG et dans la gestion efficace du PNK.
 - **Banque Mondiale :** Bailleur des fonds en soutien au développement d'infrastructures, aux projets communautaires et à la gestion durable des ressources naturelles. Elle soutient les activités de gestion efficace du PAG.
 - **Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :** Partenaire dans la conservation de la biodiversité, la gouvernance environnementale et les programmes de développement durable.
 - **Fonds d'Équipement des Nations Unies (UNCDF) :** Agence des Nations Unies spécialisée dans la promotion de l'inclusion financière et du développement économique local dans les pays les moins avancés.
 - **Enabel :** Agence belge de développement, qui agit sous la tutelle du gouvernement fédéral belge et joue un rôle clé dans la conception et la mise en œuvre de projets de coopération au développement.
 - **Jane Goodall Institute (JGI) :** Organisation avec un focus sur la conservation des chimpanzés, la conservation communautaire et l'éducation environnementale, ainsi que sur d'autres initiatives visant à protéger les grands singes et leurs habitats. En 2024, JGI réalise une enquête de reconnaissance des chimpanzés au PNK.
 - **Institute Royal de Séance Naturelles de Belgique :** Institution scientifique belge spécialisée dans l'étude et la conservation de la nature, de la biodiversité et des écosystèmes. L'IRSNB exécute le projet CEBioS au Burundi.
- **Institutions scientifiques et de recherche :**
 - **Universités,** sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique. Différentes universités au Burundi ou des autres pays sont actives dans la recherche écologique, l'évaluation de la biodiversité et renforcement des capacités.
 - **ISABU (Institut des Sciences Agronomiques du Burundi),** Sous la tutelle du MINEAGRIE, l'ISABU est impliqué dans la recherche sur l'agriculture durable et l'agroforesterie. Elle dispose d'un centre de recherche à l'intérieur du PNK.
- **Secteur privé touristique :**
 - **Agences réceptrices des touristes :** Ces opérateurs jouent un rôle important pour le développement d'initiatives touristiques durables et responsables qui bénéficient à la fois à la conservation et aux communautés locales.
 - **Marchés de crédits carbone et de compensations pour la biodiversité :** entreprises impliquées dans le crédit carbone et les compensations pour la biodiversité, qui pourraient contribuer à la viabilité financière des efforts de conservation du parc.

2.7 Données socio-économiques

2.7.1 Données historiques et culturelles

Le Parc National de la Kibira se distingue par les nombreux mémoriaux anthropologiques qu'il renferme ou qui se trouvent dans ses environs immédiats. Ces sites fournissent des informations précieuses sur les croyances et institutions qui constituaient le fondement du pouvoir et des structures sociales du Burundi ancien, ainsi que sur les pratiques religieuses des populations de l'époque.

Parmi ces mémoriaux, on compte "**Remera**" de la Kibira, qui figure sur le trajet de l'explorateur et cartographe autrichien Oscar Baumann à la fin du XIX^{ème} siècle. D'autres sites anthropologiques notables dans le PNK incluent :

- **Les marais associés à la fête des semailles (*umuganuro*)**, un événement culturel et agricole majeur.
- **Les nécropoles des anciens rois du Burundi**, situées sur la frange orientale de la Kibira, depuis la frontière rwandaise jusqu'au Sud de la source de la Ruvubu.
- **Le sanctuaire de l'arbre *Cordia africana* (*umuvugangoma*)**, utilisé pour fabriquer le tambour royal, symbole de la puissance royale.
- **La grotte Inangorore**, autrefois un "temple" important du culte de *kubandwa*, où les habitants venaient entrer en contact avec les esprits pour demander la fécondité, un mariage, ou pour conjurer les malheurs (Chretien, 1978).
- **Les chutes de Mpongora**, associées à des esprits bienfaiteurs et réputées pour leur pouvoir thérapeutique.
- **Les eaux thermales de Ku Mahoro**, connues pour soigner les rhumatismes et d'autres affections, comme "*ibinyamugongo*". Les habitants se rendaient régulièrement à ces sources pour bénéficier des bienfaits de ces eaux chaudes, une pratique appelée "*kwota amahoro*", que l'on pourrait traduire par "aller profiter de la chaleur bienfaisante des eaux thermales". Une autre légende dit également que le roi se rendait à ce site pour implorer la paix pour son peuple.

La région de la Kibira est également connue pour son patrimoine pastoral. Une autre particularité de cette zone est l'abondance de paniers en bambou (*inkangara*), produits à partir des ressources forestières de la Kibira. Bien que ces paniers soient principalement utilitaires plutôt qu'artistiques, leur production reste une activité importante dans la région, même aujourd'hui.

2.7.2 Population autochtone « Batwa »

L'histoire montre que la forêt de la Kibira était autrefois habitée par la population autochtone des Batwa, qui vivaient de la chasse et de la cueillette. Lors de la création de l'aire protégée, cette population, comme d'autres, a été déplacée de la forêt et installée dans des villages autour du Parc National de la Kibira. Certains de ces villages, comme Busekera, sont exclusivement habités par les Batwa, tandis que dans d'autres, ils cohabitent avec la population locale. Cependant, les Batwa disposent généralement de terres agricoles insuffisantes, ce qui les place souvent dans une situation de grande précarité. Cette vulnérabilité les conduit parfois à des infractions telles que la coupe de bambous, le piégeage d'animaux, la récolte d'herbes et de

tuteurs pour la vente, la carbonisation du bois, et la coupe de bois. Les Batwa sont réputés pour leur grande connaissance de la forêt et pourraient jouer un rôle essentiel dans la valorisation des savoirs locaux. Leur expertise pourrait notamment être mise à profit dans des programmes de guidage touristique, en mettant en avant leur savoir sur la forêt et les espèces qu'elle abrite.

2.7.3 Localisation des villages et populations

Le PNK est entouré de plusieurs villages, dont l'importance varie selon la taille de leur population et des ressources naturelles exploitées par leurs habitants. Certaines localités sont en pleine expansion, se transformant progressivement en centres de négoce actifs et prospères. La carte suivante classe les collines environnantes selon leur densité démographiques et leurs interactions avec le parc.

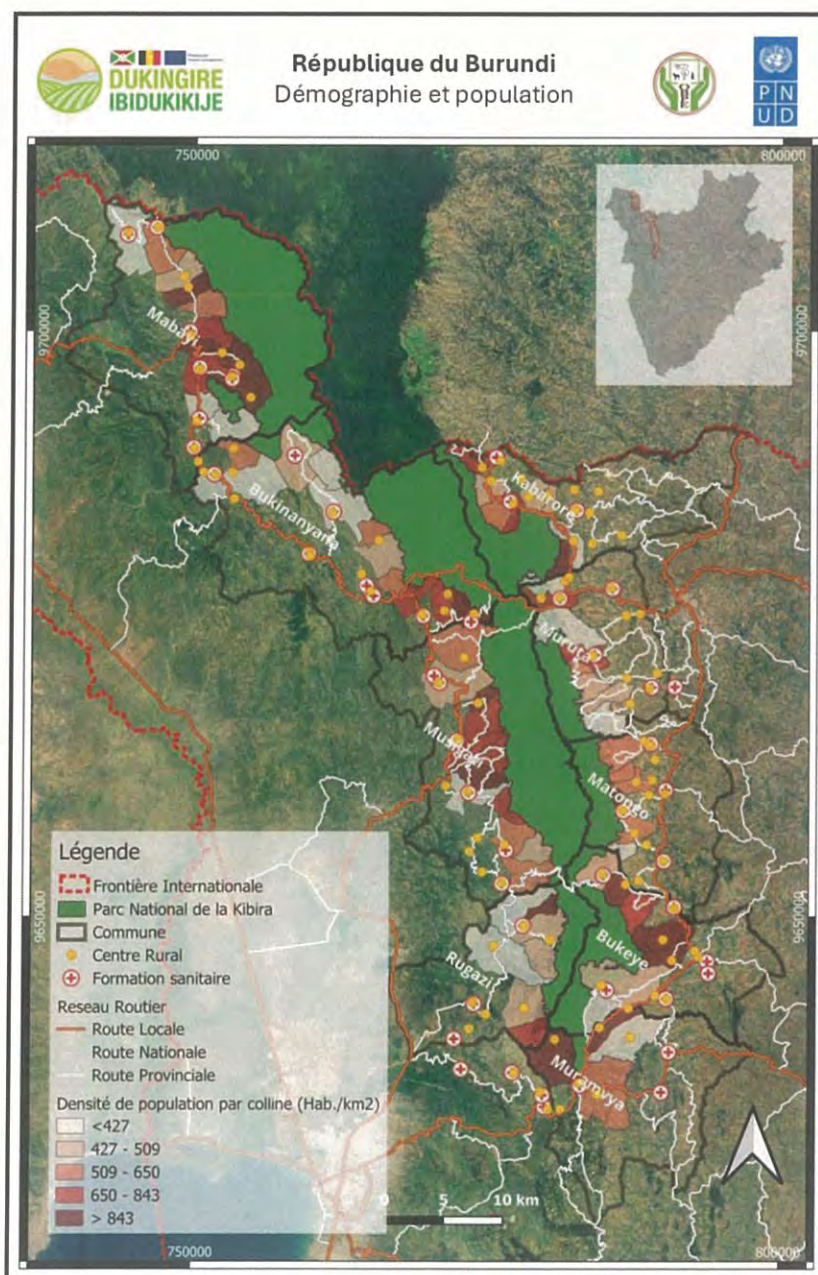


Figure 11 – Localisation des principaux villages

2.8 Pressions et menaces

2.8.1 Principales infractions

Le PNK est confronté à des défis socio-économiques complexes en raison de la croissance démographique rapide des populations vivant à ses abords. Cette situation entraîne une pression accrue sur les ressources naturelles du parc, en raison du manque d'alternatives économiques viables pour ces communautés. Bien que certaines formes d'exploitation illégale aient été maîtrisées par rapport à la situation antérieure, d'autres types d'infractions persistent et se sont même aggravées.

Par exemple, l'absence de feux de brousse signalés depuis une dizaine d'années dans le PNK constitue un progrès significatif pour la conservation des écosystèmes du parc. En effet, des feux sporadiques ne sont signalés que dans le secteur Musigati là aussi avec une très faible ampleur. Cependant, les résultats des patrouilles SMART menées en 2024 révèlent que d'autres infractions continuent d'être un problème récurrent. Ces patrouilles ont permis de documenter les infractions les plus fréquentes, telles que reprises dans la figure 6.

La figure 6 suivante met en évidence les types d'infractions les plus couramment observées, et permettrait ainsi une meilleure compréhension de la situation actuelle pour adapter les stratégies de gestion et de surveillance dans le parc. Ces informations sont cruciales pour orienter les efforts de conservation et promouvoir des mesures de sensibilisation et d'engagement communautaire afin de réduire l'exploitation désordonnée des ressources naturelles du PNK.

Les données des patrouilles révèlent que la coupe d'herbe de pâturage est l'infraction la plus courante dans le PNK, avec 527 cas signalés, suivie par la coupe de bois de chauffe et la collecte de bambou. Cela illustre la forte dépendance des populations locales aux ressources naturelles du parc, tant pour l'alimentation de leur bétail que pour leurs besoins en bois énergétique. La collecte de produits forestiers non ligneux, comme le bambou, reste également répandue dans certaines zones riches en cette ressource.

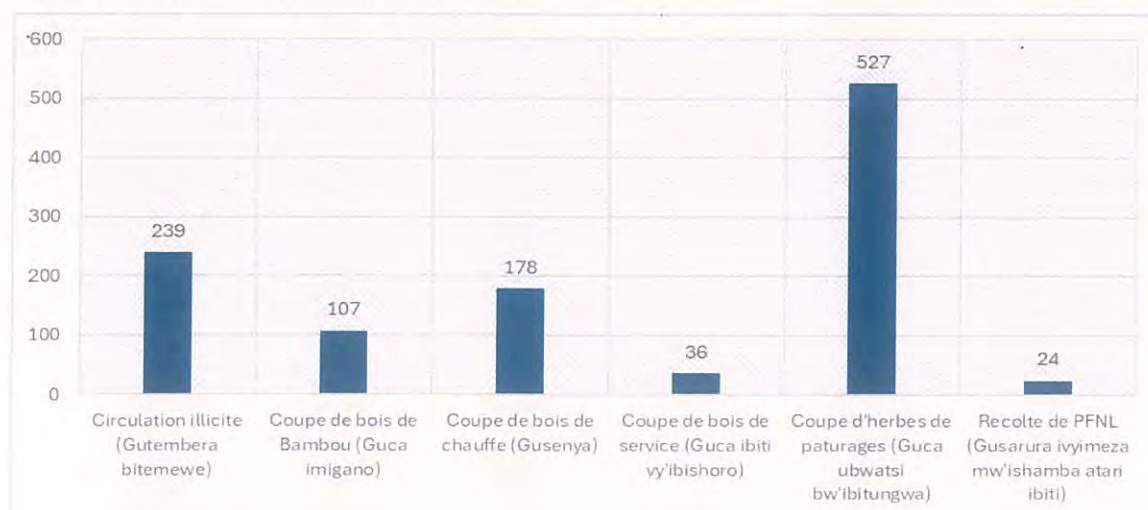


Figure 12 – Nombre d'infractions observées lors des patrouilles avec l'outil SMART

Les infractions observées dans le PNK se concentrent principalement à la lisière du parc, où la proximité des communautés locales crée une pression accrue sur les ressources naturelles. La gestion de ces zones périphériques est donc particulièrement cruciale pour la conservation.

Pour améliorer la compréhension et la gestion de ces infractions, l'utilisation combinée des données provenant des patrouilles par SMART et des analyses d'images satellitaires est une approche prometteuse. Cette combinaison permet de cartographier plus précisément les zones à risque et de visualiser les activités illégales sur le long terme. Elle offre également une perspective plus large sur les changements d'utilisation des terres, permettant ainsi de cibler les interventions de manière plus efficace. La figure 7 montre la distribution des infractions dans le parc.

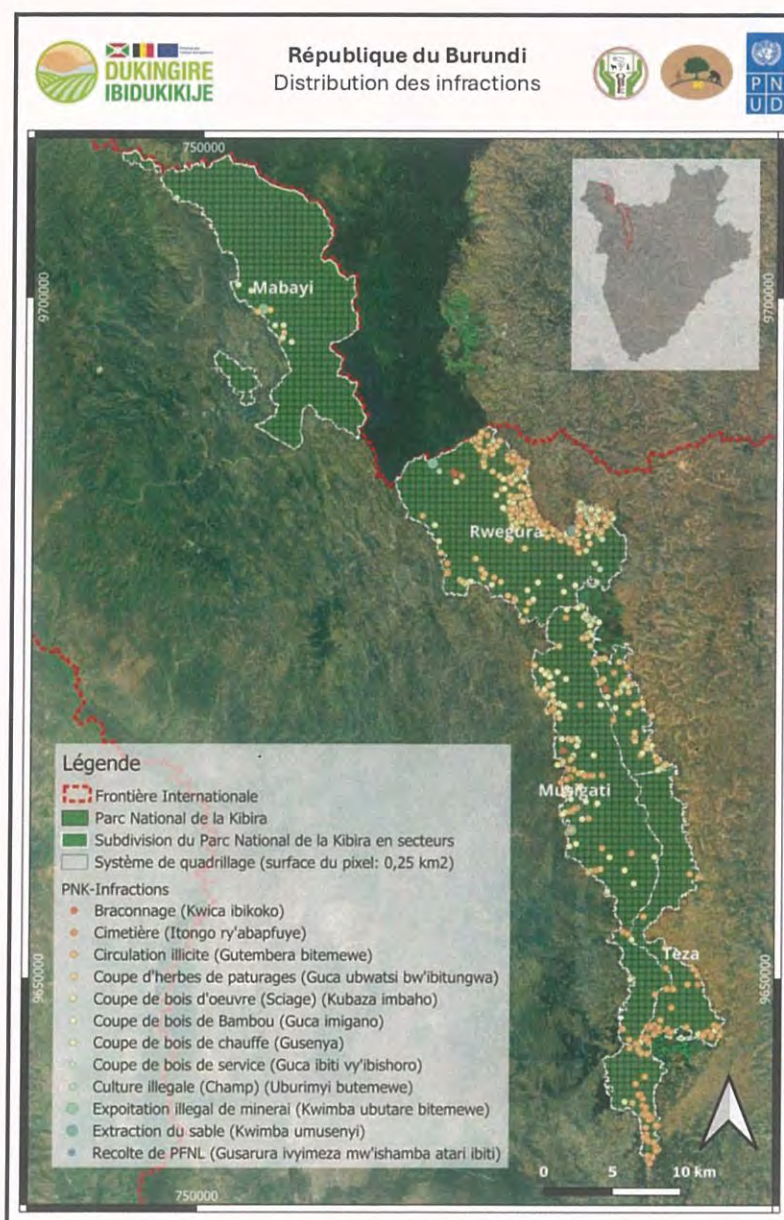


Figure 13 – Distribution des infractions au PNK

L'analyse des différentes infractions observées dans le parc montre que certaines sont localisées à des secteurs spécifiques. Par exemple, l'orpaillage est exclusivement présent dans le secteur de Mabayi, tandis que l'implantation de cultures est particulièrement répandue dans le secteur de Rwegura.

Ce suivi à long terme permettra d'ajuster les stratégies de gestion en fonction des tendances observées et d'améliorer les efforts de conservation. Parallèlement, il est essentiel de renforcer les initiatives de sensibilisation auprès des communautés locales pour les inciter à adopter des pratiques durables et respectueuses des écosystèmes du parc. Cela pourrait inclure la promotion d'alternatives économiques viables, réduisant ainsi leur dépendance aux ressources du parc et favorisant une cohabitation plus harmonieuse avec cet environnement fragile.

En guise d'exemple, le tableau ci-dessous résume les espèces d'arbres les plus recherchées ainsi que leurs usages.

Tableau 1 – Espèces les plus recherchées et leurs usages

Espèces	Nom vernaculaire	Usage	Etat sur le stock disponible
<i>Macaranga kilimandscharica</i>	<i>Umutwenzi</i>	Chauffe et divers services	A évaluer
<i>Pinus sp (patula et elliotii)</i>	<i>Ipinusi</i>	Service et brindilles pour activer les charbons	Plantations exotique
<i>Polyscias fulva</i>	<i>Umwungo</i>	Objets d'art et cuisson	A évaluer
<i>Sinarundinaria alpina (Oldeania alpina)</i>	<i>Umugano</i>	Construction, vente pour objets d'art	A évaluer
<i>Faurea saligna</i>	<i>Umukaragata</i>	Services et bois de chauffe	A évaluer
<i>Carapa grandiflora</i>	<i>Umushwati</i>	Services et bois de chauffe	A évaluer
<i>Hagenia abyssinica</i>	<i>Umwuzuzu</i>	Objets d'art et cuisson	A évaluer
<i>Prinus africana</i>	<i>Umuremera</i>	Bois d'œuvre et plante médicinale	Stock de Teza connu, à évaluer pour les autres secteurs
<i>Entadrophragma excelsum</i>	<i>Umuyove</i>	Bois d'œuvre	A évaluer
<i>Crotalaria ochroleuca</i>	<i>Umukungu</i>	Services et bois de chauffe	A évaluer

Les images suivantes illustrent les différentes formes d'infractions rencontrées dans le PNK en ce qui concerne les prélèvements des ressources naturelles (photo 3, 4 et 5).



Figure 14 – Des femmes et des enfants prélèvent le bois de chauffe du PNK



Figure 15 – Coupes illicites du bambou (gauche) et du bois d'œuvre (droit) dans le PNK

Mis à part la coupe de bambou qui s'observe dans les zones les plus conservées du parc, les autres activités perturbatrices sont le plus souvent observées dans la zone proche des limites. D'autres activités perturbatrices incluent la traversée du parc par la route nationale N° 10 ainsi que la route reliant Musigati à Rwegura, qui traverse le PNK.



Figure 16 – Traversées perturbatrices au PNK de Rwegura à Musigati et vice versa

2.8.2 Les enclaves dans les limites ou en proximité du PNK

Des activités d'autres institutions étatiques sont observées à l'intérieur des limites du PNK. Cela inclut le lac de retenue qui alimente la centrale hydroélectrique de Rwegura (25 Ha), la station expérimentale de l'ISABU (36 Ha), les champs de multiplication des semences des BPEAE Cibitoke et Kayanza (150 Ha), le barrage de Mpanda actuellement en réhabilitation par Hydroneo East Africa Ltd, ainsi que les plantations de thé et d'*Eucalyptus* de l'OTB. Les informations concernant ces différentes attributions de terres manquent de cohérence, et un travail de compilation est nécessaire pour retracer avec précision l'historique des attributions dans le PNK.

Les impacts de ces activités sur l'intégrité du parc varient. Le lac de retenue, par exemple, semble avoir évolué en un écosystème naturel, enrichissant la biodiversité locale avec plusieurs espèces qui y ont trouvé refuge. À divers endroits, les plantations d'*Eucalyptus* de l'OTB se superposent aux formations forestières naturelles du parc, tandis que les plantations de thé adjacentes offrent une vue contrastée avec le paysage naturel de la Kibira.

Les champs de l'ISABU et des BPEAE de Cibitoke et Kayanza modifient les habitats naturels du parc et entraînent leur fragmentation. Quant aux travaux de réhabilitation du barrage de Mpanda, relancés après des études visant à limiter les impacts sur le parc, il est essentiel de veiller à ce que ces travaux respectent les normes environnementales et minimisent les impacts négatifs, étant donné les dommages environnementaux et sociaux observés jusqu'à présent. La figure ci-après montre la localisation de ces activités dans le paysage du PNK du secteur Rwegura.

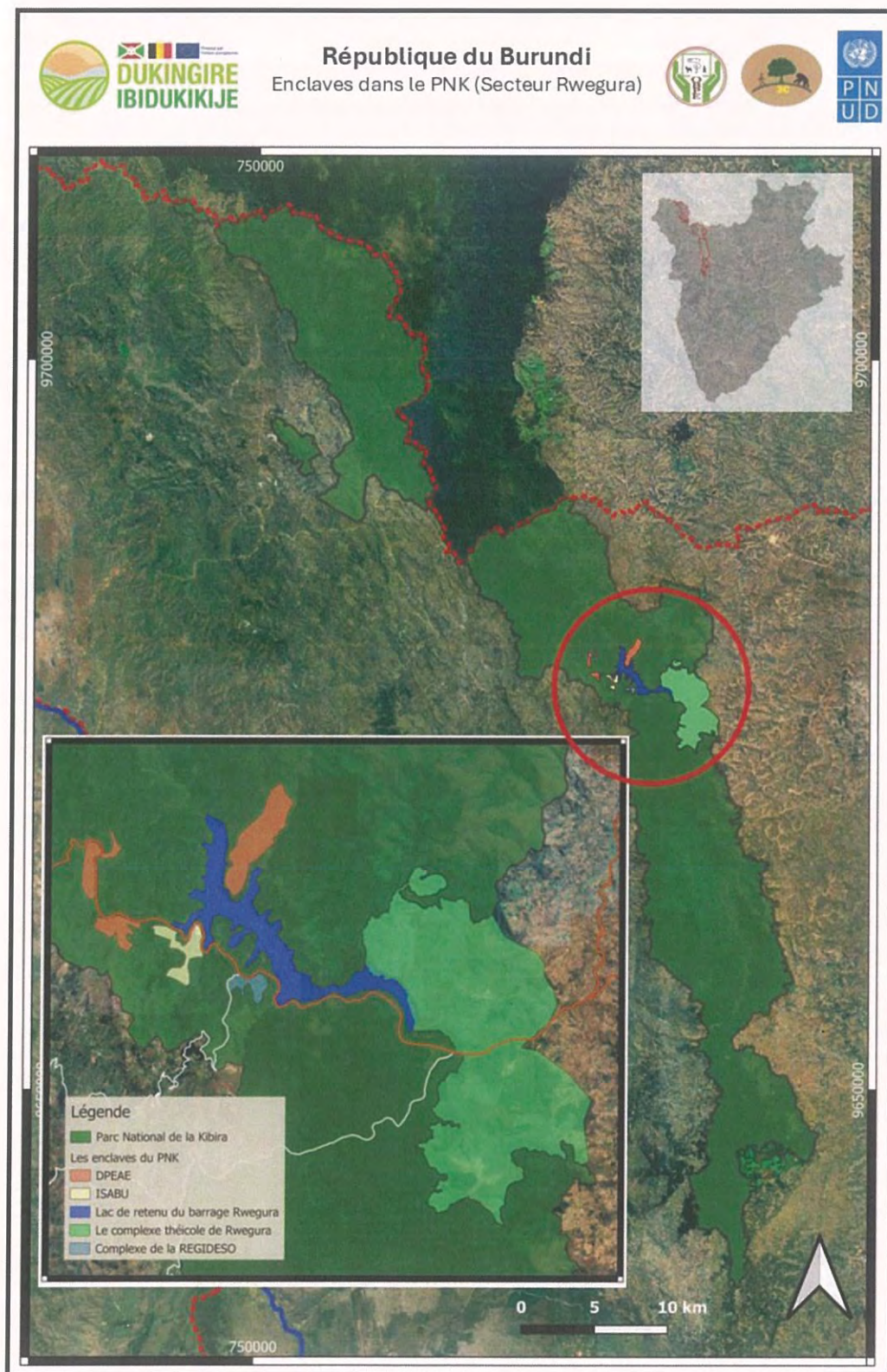


Figure 17 – Localisation des esclaves dans le secteur Rwegura du PNK

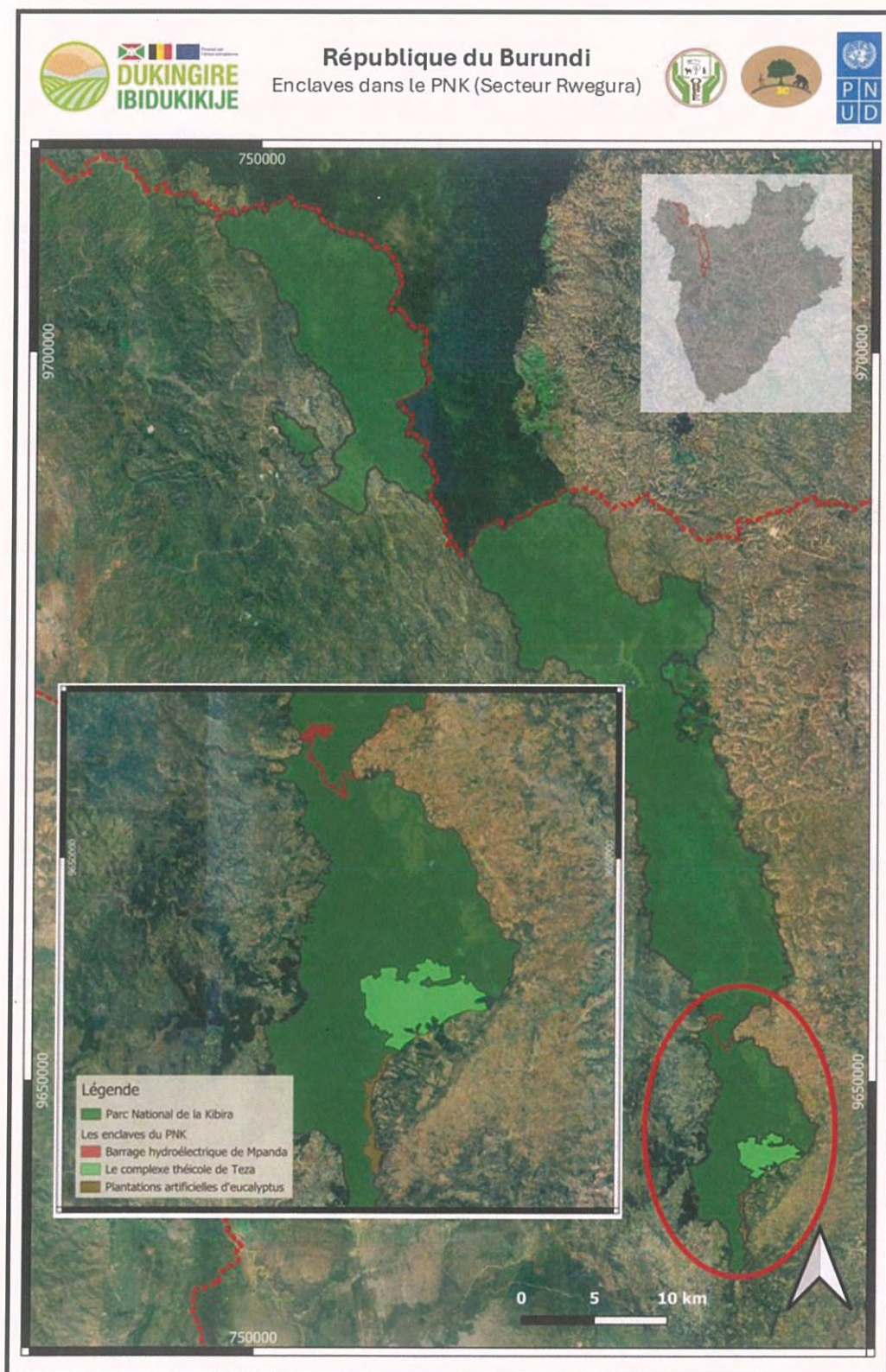


Figure 18 – Localisation des enclaves dans le secteur Teza et Musigati du PNK

2.8.3 Dégradation de la couverture forestière

L'exploitation de la littérature fait état d'une dégradation de la forêt ombrophile de montagne qui couvrait la crête Congo – Nil et dans le cas du Burundi qui partait de l'extrême Nord – Ouest, à Mabayi voisin de Nyungwe, pour se prolonger jusqu'au Sud dans la Réserve Naturelle Forestière de Vyanda.

Les données actuelles confirment la dégradation de cette forêt dans les zones intermédiaire de ces extrêmes encore couvertes par la forêt ombrophile de montagne. Bien que connaissant une certaine dégradation, toutes les théories présentent les sites protégés, en l'occurrence le PNK, principale formation forestière du Burundi, comme jouissant d'un certain niveau de conservation, donc, étant moins dégradé.

L'analyse des images satellitaires montre que le PNK connaît une dégradation de la forêt ombrophile qui se présente différemment selon le sous-secteur concerné et suivant la densité de la population riveraine.

Ainsi, quelques classes illustrant la dégradation sont présentées par la figure ci-après. Les sous-secteurs ont été classés sur la base du pourcentage de la surface occupé par la forêt dense.

D'après la carte, les **zones les plus dégradées** sont représentées en **brun foncé, brun claire et jaune**, correspondant aux sous-secteurs où **la couverture forestière dense est inférieure à 60%, entre 60-70 % et entre 70% et 80%**.

En particulier, les **sous-secteurs 25 et 26**, situés dans la partie **Nord-Ouest** du parc, affichent une **couverture forestière inférieure à 60%**. Cette situation est révélatrice d'une **dégradation avancée**, probablement liée à une densité de population élevée dans les zones avoisinantes. En effet, les besoins croissants en terres agricoles, en bois de chauffage et en ressources naturelles aggravent la fragilisation de ces écosystèmes forestiers. Dans la partie **centrale du parc**, les **sous-secteurs 18 et 19** montrent également des signes de dégradation, avec une **couverture forestière comprise entre 60 et 70 %**. Bien que la situation soit légèrement moins critique que dans le Nord-Ouest, elle demeure préoccupante. Ici encore, les activités humaines, telles que l'exploitation agricole et la collecte des ressources forestières, contribuent à la réduction progressive de la couverture forestière dense.

Ces observations soulignent un **lien évident** entre la **proximité des populations** et l'ampleur de la dégradation (voir Figure 5). Les secteurs proches des collines les plus peuplées subissent une pression constante qui accélère la destruction des forêts. Cette dynamique nécessite une **réponse urgente** pour freiner la dégradation et promouvoir des solutions durables.

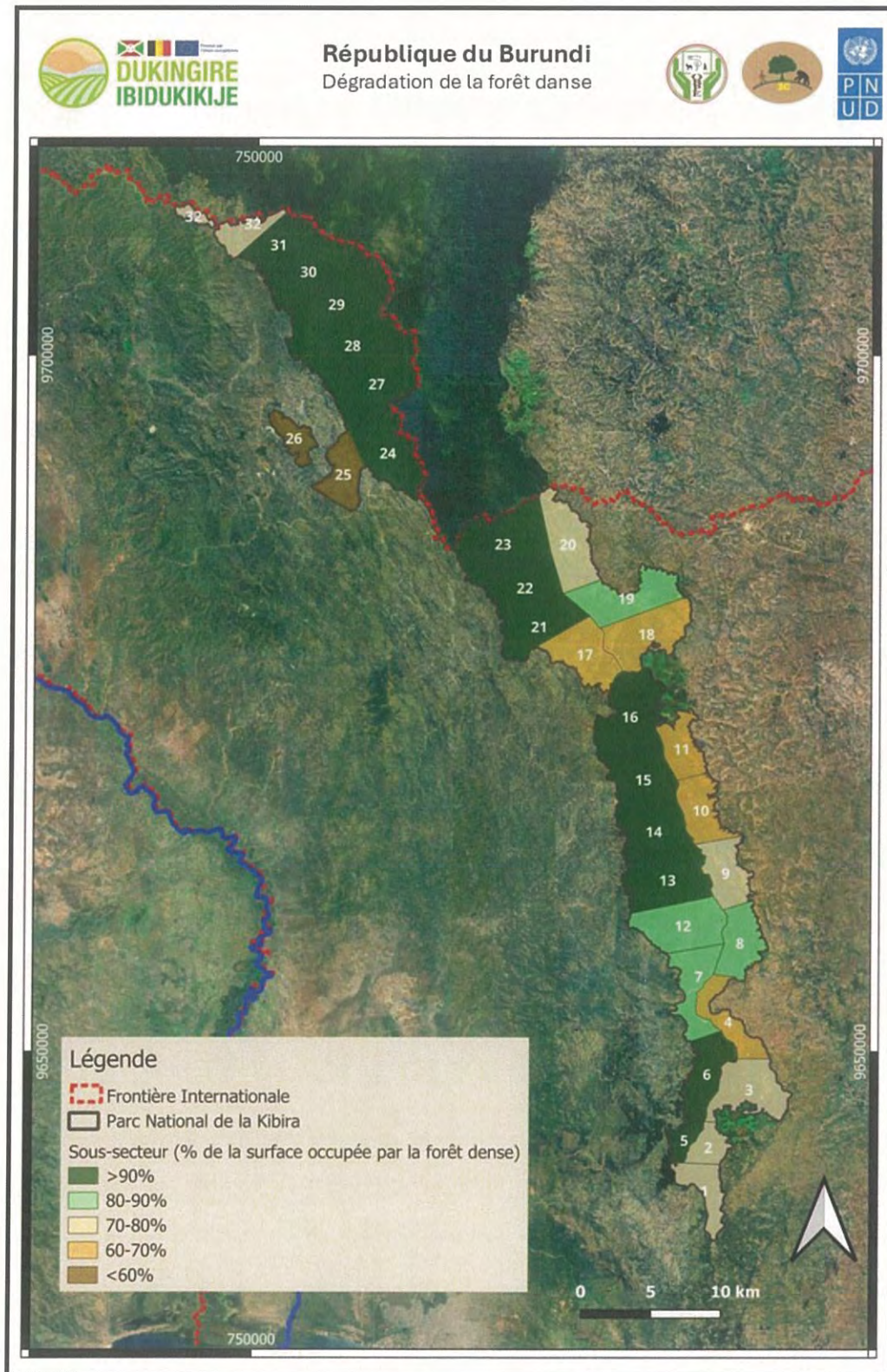


Figure 19 – Classification des secteurs sur la base de la dégradation de la forêt dense

2.8.4 Conflits entre l'autorité de gestion du parc et la population riveraine

L'absence de matérialisation claire des limites du parc sur une grande partie de son périmètre entraîne des violations fréquentes, dues à l'expansion des terres agricoles et au déboisement des collines adjacentes. Les gestionnaires du PNK sont confrontés à de nombreuses infractions, ce qui engendre des conflits récurrents avec les communautés locales. Par exemple, dans le secteur de Mabayi, certaines zones du parc, telles que Bose et plusieurs collines de Busekera, sont particulièrement menacées par ces tensions.

Même dans les zones où les frontières sont bien définies, le manque de ressources matérielles et humaines empêche une surveillance efficace du PNK. De plus, les autorités territoriales, qui devraient contribuer à l'application des lois, n'interviennent pas toujours de manière opportune, faute d'équipement adapté ou de sensibilisation aux réglementations de conservation. Elles ne considèrent pas toujours la préservation des ressources naturelles comme une priorité.

En conséquence, les populations riveraines s'engagent dans des activités illégales, souvent préjudiciables à la biodiversité et aux ressources du parc. Pour améliorer la coexistence entre le PNK et les communautés riveraines, il est essentiel de mettre en place une gestion plus efficace, capable de proposer des solutions concrètes aux conflits.

2.8.5 Conflits hommes-faune

Pendant certaines périodes de l'année, notamment en saison sèche, les conflits entre la faune et les populations riveraines s'intensifient. En raison de la pénurie de ressources alimentaires dans le parc, les animaux en sortent pour ravager les cultures situées à proximité ou dans les zones où les communautés cultivent parfois illégalement à l'intérieur du parc.

Les riverains perçoivent alors ces animaux comme une menace pour leurs moyens de subsistance, ce qui les incite à poser des pièges pour protéger leurs cultures. Certains en profitent également pour capturer illégalement des animaux du parc. Le piégeage devient ainsi un moyen pour les communautés de satisfaire leurs besoins en protéines animales. En réaction à ce stress, les animaux, parfois agressifs, peuvent attaquer les personnes qui pénètrent dans le parc ou s'approchent trop de leurs habitats.

3 STRATEGIE POUR UNE GESTION EFFICACE

La stratégie se base sur l'évaluation des valeurs, l'importance des ressources naturelles pour la conservation de la biodiversité et pour les populations riveraines du PNK ainsi que les menaces y afférentes. Elle vise à définir des objectifs mesurables de conservation ainsi que des actions adaptées pour les atteindre. Cette stratégie inclue un plan de zonage distinguant des zones centrales de conservation, des zones de restauration, ainsi que des zones de gouvernance et les agroécosystèmes riverains. Les actions proposées visent à répondre à la fois aux menaces et contraintes identifiées et préserver les valeurs écosystémiques et sociales du PNK tout en orientant sur l'intégration effective des populations riveraines dans la conservation.

Ainsi, une démarche méthodologique bien structurée visant une mise en œuvre efficace des actions du plan a été proposée et comprend :

- Une planification qui permet d'hierarchiser et d'organiser les stratégies identifiées dans le plan de gestion, en allouant les ressources humaines et financières nécessaires. Les budgets associés permettent de garantir la faisabilité et l'efficacité des actions à long terme.
- Une description détaillée des actions supportée par de manuels techniques d'action et d'organisation qui orientent les équipes sur les méthodes à suivre pour chaque stratégie proposée.
- Un système de suivi et d'évaluation qui permettent de mesurer le succès des actions entreprises et d'assurer une gestion adaptative tout au long du processus de mise en œuvre. Cela garantit que les objectifs de conservation soient atteints et que les menaces identifiées soient efficacement atténuées.

Les paragraphes suivants décrivent tour à tour les valeurs de la biodiversité et celles écosystémiques ainsi que les menaces y afférentes, avant de proposer les objectifs retenus pour la mise en œuvre des actions de gestion.

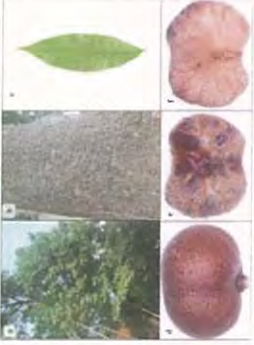
3.1 Valeurs de la biodiversité

Les "valeurs spécifiques" désignent les espèces fauniques et floristiques et les habitats du PNK qui revêtent un caractère particulier, et qui, en fonction des conditions souhaitées et des menaces identifiées, peuvent être considérées comme prioritaires en matière de protection et de gestion.

Tableau 2 – Valeurs de la biodiversité

Photos	Valeurs majeures	Priorité	Ligne de base	Conditions souhaitées
Espèces animales				
	Population de chimpanzés (primate, espèce clé)	Très Haute	En 2013, la population de chimpanzés était estimée à 204 individus (Hakizimana, D et Huynen, 2013 ; Hakizimana, 2014), avec des densités variables selon les secteurs. Plus élevés à Mabayi, moyen à Musigati et Teza et plus faible à Rwegura.	Les populations d'espèces animales doivent être maintenues ou accrues grâce à des mesures de conservation efficaces et adaptées. Les interactions négatives sont réduites par la protection des habitats naturels des chimpanzés et une gestion durable des terres dans les zones périphériques du parc. Les études scientifiques et le suivi écologique sont renforcés pour mieux comprendre la dynamique des populations et le comportement des chimpanzés.
	Oiseaux endémiques du Rift Albertain	Très Haute	Le PNK fait partie du Rift Albertin, abritant 211 espèces d'oiseaux, dont 21 sont endémiques. Parmi elles, <i>Turdides rufocinctus</i> (EN) et <i>Bradypterus gradier</i> (VU). Ces oiseaux jouent un rôle clé dans la régénération forestière.	Les habitats des oiseaux endémiques sont préservés et restaurés pour garantir leur survie à long terme. Un tourisme ornithologique durable est développé, limitant les impacts négatifs sur les habitats tout en sensibilisant les visiteurs à l'avifaune du parc.
Habitats				
	Forêts primaires	Très Haute	La forêt primaire couvre environ 2 330 hectares, soit 20% du paysage Nyungwe-Kibira (1992)	Les forêts primaires sont préservées, avec une augmentation de leur superficie, tout en évitant leur fragmentation. Une meilleure gestion des ressources naturelles et des mécanismes renforcés pour la protection des forêts sont mis en place, garantissant leur conservation à long terme.

Photos	Valeurs majeures	Priorité	Ligne de base	Conditions souhaitées
	Forêts secondaires	Très Haute	Environ 3 400 ha en moyenne altitude et 7 070 ha en altitude supérieure, impactées par des processus de dégradation (1980-2015).	Les forêts secondaires doivent bénéficier d'une régénération naturelle, soutenue par des programmes de restauration ciblés, afin de renforcer la biodiversité et de réduire les espèces invasives, en impliquant les communautés riveraines Les activités de régénération active doivent être réalisées exclusivement avec des essences naturelles indigènes adaptées aux écosystèmes locaux, pour garantir une restauration durable et écologique, en impliquant les communautés riveraines
	Marais de haute altitude (> 1700m)	Haute	Différents marais de haute altitude. Très peu d'informations scientifiques disponibles.	Les marais de haute altitude doivent conserver leur intégrité physique et leur biodiversité, tout en préservant leurs fonctions essentielles de régulation hydrique. Renforcer les études scientifiques pour mieux comprendre la biodiversité des marais et les services écosystémiques qu'ils offrent, en vue d'une gestion durable et adaptée.
	Tourbières dans les bas-fonds	Haute	Informations de base non connues. Néanmoins, reconnu que malgré leurs petites étendues, elles contiennent plus de carbone que les forêts et l'atmosphère réunis	Les tourbières doivent être préservées et restaurées afin de réguler les écosystèmes aquatiques, maintenir leurs fonctions écologiques et préserver la biodiversité associée. Renforcer les recherches pour mieux comprendre les tourbières, leur fonctionnement écologique et leur rôle dans la régulation des écosystèmes aquatiques, en vue d'une gestion durable.
	Bruyères de crête	Haute	Couvrent environ 5 900 hectares dans les hauteurs du PNK, essentielles à la rétention d'eau et au contrôle de l'érosion.	Les bruyères subalpines doivent être protégées pour garantir leur rôle essentiel dans la rétention d'eau et le contrôle de l'érosion, contribuant ainsi à la stabilité des sols et à la régulation hydrique des zones concernées.

Photos	Valeurs majeures	Priorité	Ligne de base	Conditions souhaitées
Espèces végétales				
	Bambousaies à <i>Oldeania alpina</i>	Très Haute	Les bambousaies couvrent environ 2 005 ha, présentes dans les forêts primaires et secondaires.	Les bambousaies du PNK et des zones riveraines sont préservées et étendues pour soutenir la biodiversité et les écosystèmes qui en dépendent.
	<i>Prunus africana</i> - Prunier d'Afrique	Très Haute	Abondante dans les secteurs Teza et Musigati, menacée par la surexploitation à cause de ses propriétés médicinales.	Les populations de <i>Prunus africana</i> sont maintenues ou accrues grâce à des efforts de conservation ciblés. Les pratiques de récolte des écorces sont durables, permettant de générer des bénéfices économiques pour les communautés locales tout en assurant la survie à long terme de l'espèce.
	<i>Entandrophragma excelsum</i> - Acajou d'Afrique	Très Haute	Peu de données disponibles. Espèce clé dans les forêts de moyenne altitude, sous pression de l'exploitation illégale au cours des années 1990.	Les populations d' <i>Entandrophragma excelsum</i> sont maintenues dans les zones protégées, avec une régénération naturelle assurant leur survie à long terme. L'exploitation illégale de cette espèce a diminué grâce à une application stricte des lois et à la mise en place d'alternatives économiques durables pour les communautés locales.

3.1.1 Menaces sur les valeurs de la biodiversité

Les valeurs de biodiversité identifiées ci-dessus sont confrontées à diverses menaces qui compromettent leur stabilité et leur survie à long terme. Une évaluation approfondie des menaces permet de mieux comprendre les facteurs qui influencent ces valeurs et d'élaborer des stratégies de conservation adaptées. Ces menaces sont identifiées et associées aux valeurs de la biodiversité.

Tableau 3 – Tableau des menaces qui pèsent sur les valeurs de la biodiversité du PNF

Menaces	Primates/ chimpanzé	Oiseaux	Forêt primaire	Forêt secondaire	Marais de montagne	Bruyère de crête	Tourbière	Bambou	Prunier d'Afrique	Acajou d'Afrique
Changement climatique			Moyenne	Moyenne	Haute	Haute	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne
Conflit homme- faune	Moyenne			Moyenne	Moyenne			Moyenne		
Braconnage	Moyenne	Moyenne	Très Haute	Très Haute	Haute			Très Haute		
Perturbation des habitats	Haute	Faible	Haute	Haute	Faible	Haute		Haute		
Infrastructures	Moyenne	Faible	Moyenne	Moyenne	Moyenne					
Manque de connectivité	Très Haute					Moyenne				
Espèces envahissantes	Haute	Faible	Moyenne	Haute		Moyenne		Faible		
Extraction (Bambous, écorçage, PFNL)	Haute		Haute	Très Haute	Haute	Haute		Très Haute	Moyenne	
Extraction du fourrage, litière, etc....			Faible	Haute	Haute	Haute	Moyenne			
Perte d'habitats	Faible	Moyenne			Moyenne					
Exploitation minière illégale	Faible		Haute	Moyenne	Moyenne	Faible		Faible		
Expansion de terres agricoles			Haute	Haute	Haute			Moyenne	Haute	Haute
Exploitation illégale du bois	Faible	Faible	Haute	Haute	Moyenne	Faible		Haute		
Feux de brousse	Faible	Faible	Moyenne	Faible	Moyenne	Faible				

3.2 Services écosystémiques

Les services écosystémiques du PNK englobent l'ensemble des bénéfices que les écosystèmes du parc apportent à la société, y compris les services d'approvisionnement, de régulation, culturels et de soutien.

Ces services sont essentiels non seulement pour la conservation des écosystèmes, mais aussi pour le bien-être des communautés locales et la préservation des ressources à long terme.

- **Services d'approvisionnement** : ils concernent les ressources directes fournies par le parc, telles que les produits forestiers non ligneux (PFNL) utilisés pour l'alimentation, la médecine et d'autres usages essentiels. Le parc contribue également à l'approvisionnement en eau potable et en eau d'irrigation grâce à son bassin hydrographique, qui joue un rôle crucial dans la disponibilité des ressources en eau pour les communautés et l'agriculture. Plusieurs centrales hydroélectriques utilisent les ressources hydriques provenant du réseau hydrographique du PNK. Ces installations jouent un rôle clé dans la production d'énergie renouvelable pour le Burundi, tout en dépendant de la préservation des écosystèmes aquatiques du parc pour maintenir leur fonctionnement à long terme.
- **Services de régulation** : le PNK fournit des services de régulation essentiels, tels que la régulation hydrologique à travers ses cours d'eau et ses forêts, qui assurent la gestion des inondations, la séquestration du carbone et la protection contre l'érosion. Riches en espèces pollinisatrices, elle contribue également à favoriser la fécondation des différentes espèces végétales. La couverture forestière du parc aide également à atténuer les effets du changement climatique en stockant le carbone et en stabilisant les sols.
- **Services culturels et récréatifs** : les services culturels incluent les sites sacrés et d'intérêt culturel, tels que les tombes royales, les lieux de pratiques traditionnelles et les sources thermales, qui ont une importance historique et spirituelle pour les communautés locales. Ces sites jouent également un rôle dans le développement du potentiel touristique en attirant des visiteurs pour des activités éducatives, récréatives et spirituelles.
- **Services de soutien** : ils sont essentiels au fonctionnement des écosystèmes du PNK. Ils incluent la préservation de la biodiversité dans les forêts primaires et secondaires, qui contribuent au cycle des nutriments, à la régénération des forêts et à la résilience écologique du parc. Ces écosystèmes soutiennent les autres services en maintenant la structure et les processus écologiques nécessaires.

Tableau 4 – Services écosystémiques du Parc National de la Kibira

Photos	Valeurs majeures	Priorité	Ligne de base	Conditions souhaitées
Services d'approvisionnement				
	PFNL pour l'alimentation, la médecine, l'eau etc.	Très Haute	Stock des PFNL les plus importants non connu L'ampleur des menaces de leur surexploitation non chiffrée.	Le potentiel des PFNL pour l'alimentation, la médecine, et l'eau est mieux compris et valorisé, afin d'améliorer leur utilisation par les communautés locales. La disponibilité des PFNL est assurée ou augmentée, tout en veillant à préserver la biodiversité et les écosystèmes dont ils dépendent.
	Sources et cours d'eau, réseau hydrographique important	Très Haute	Données insuffisantes sur la qualité et la quantité d'eau. Le paysage de la Kibira est crucial pour l'approvisionnement hydroélectrique du Burundi.	Les sources, cours d'eau et le réseau hydrographique maintiennent un débit constant et une qualité d'eau élevée pour soutenir les écosystèmes et les besoins humains. Les services liés à l'eau, tels que la régulation hydrologique et l'approvisionnement, sont valorisés par la mise en place des mécanismes de paiement des services écosystémiques (PSE), soutenus par une gestion durable du bassin hydrographique.
Services de régulation				
	Couverture forestière (séquestration du carbone, contrôle de l'érosion, etc.)	Très Haute	Perte de 6,92 % de la couverture forestière entre 2000 et 2019 dans le paysage Nyungwe-Kibira, causée par l'expansion agricole et la déforestation.	Lutter contre la déforestation dans les zones de conservation critiques afin de préserver la biodiversité et les services écosystémiques. Promouvoir la reforestation et l'agroforesterie pour renforcer la séquestration du carbone et contrôler l'érosion.

Photos	Valeurs majeures	Priorité	Ligne de base	Conditions souhaitées
Services culturels et récréatifs				
	Potentiel touristique fort (écosystèmes, faune, flore, sites culturels)	Très Haute	En 2023, moins de 1 500 touristes ont visité le PNK. Infrastructures touristiques dans un état moins adéquat Faible visibilité des attraits touristiques	Les écosystèmes, la faune, la flore, et les sites culturels sont préservés et mis en valeur pour renforcer le potentiel touristique de la région. D'ici 2029, atteindre un minimum de 5 000 visiteurs par an, tout en assurant une gestion durable des ressources naturelles et le développement d'infrastructures adaptées, respectueuses de l'environnement.
	Site d'éducation et de recherche	Très Haute	En 2023, moins de 1 500 visiteurs (touristes, scolaires, scientifiques) ont visité le PNK.	Le PNK doit être reconnue comme un lieu unique au Burundi, dédié à l'éducation environnementale et à la recherche scientifique. Atteindre au moins 5 000 visiteurs par an d'ici 2029, sensibilisés aux valeurs écologiques et culturelles de l'aire protégée ainsi qu'aux menaces qui pèsent sur sa conservation.
	Aire protégée avec des sites sacrés et d'intérêt culturel	Très Haute	Tombes royales, grottes, sites sacrés, eaux thermales conservés au PNK ou aux alentours.	Les sites sacrés et les lieux d'intérêt culturel situés dans l'aire protégée sont préservés, respectant leur importance historique, spirituelle et culturelle. Les savoirs traditionnels des communautés locales sont valorisés et intégrés dans les efforts de conservation, en assurant une collaboration active et respectueuse avec ces populations.
Services de soutien				
	La pollinisation est un service écosystémique essentiel à l'agriculture, fourni par les habitats naturels dans les paysages agricoles.	Très haute	Abrite un grand nombre de pollinisateur qui jouent un rôle essentiel dans la production alimentaire.	Les habitats naturels dans les paysages agricoles sont préservés et restaurés pour garantir la continuité des services de pollinisation, essentiels à l'agriculture et à la biodiversité.

3.2.1 Menaces sur les valeurs des services écosystémiques

Les services écosystémiques décrits ci-haut sont confrontés à diverses menaces. Le tableau suivant oriente sur l'ampleur des différentes menaces sur les principaux services écosystémiques du PNK.

Tableau 5 – Tableau des menaces qui pèsent sur les services écosystémiques du PNK

Menaces	PFNL	Extraction de l'eau	Réseau hydrologique	Tourisme	Éducation	Sites culturels	Couverture forestière
Changement climatique	Haute	Très Haute	Moyenne	Moyenne	Moyenne		Moyenne
Pollution	Haute	Très Haute	Très Haute	Très Haute	Haute		
Conflit homme-faune				Haute			
Braconnage				Très Haute	Très Haute		
Perturbation habitats (passage et campement)	Moyenne	Haute	Moyenne	Très Haute	Moyenne	Très Haute	Moyenne
Infrastructures				Haute	Haute	Moyenne	Moyenne
Manque de connectivité				Très Haute	Haute		
Espèces envahissantes	Haute			Très Haute	Très Haute		Moyenne
Extraction (Bambous, écorçage et PFNL)	Haute		Moyenne	Très Haute	Très Haute		
Extraction du fourrage/litière		Moyenne	Moyenne	Très Haute	Très Haute		Moyenne
Perte d'habitats	Haute	Très Haute	Haute	Très Haute	Très Haute	Moyenne	Haute
Exploitation minière illégale		Très Haute	Très Haute	Très Haute	Haute		Haute
Expansion de terres agricoles	Haute	Très Haute	Haute	Très Haute	Haute		Haute
Extraction illégale du bois	Haute	Très Haute	Haute	Très Haute	Très Haute		Haute
Feux (menace)	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne	Moyenne		Moyenne
Extraction eau (agriculture, eau potable)			Faible				

3.3 Zonage

Le PAG propose un système de zonage pour orienter l'ensemble des actions prévues dans la planification. Avec les communautés, la méthodologie de cartographie participative a été utilisée.

Pour assurer une gestion efficace du PNK, il est essentiel d'adopter une approche combinant une prise en compte d'une classification écologique du paysage et des interactions humaines, avec un zonage de gestion aligné sur les objectifs du plan de gestion.

La combinaison de ces deux aspects est appliquée aux quatre secteurs administratifs du parc, permettant une subdivision claire et une meilleure organisation des interventions pour une mise en œuvre optimale.

Les aspects écologiques : tiennent en compte des éléments clés de biodiversité en plusieurs zones spécifiques, adaptées aux caractéristiques écologiques et aux besoins de conservation. Ils considèrent notamment les habitats vitaux des chimpanzés, les forêts denses de haute altitude, les zones humides ainsi que d'autres écosystèmes essentiels du parc. La gestion de ces zones vise principalement la protection stricte, la restauration écologique et la valorisation écotouristique, tout en intégrant des approches scientifiques pour assurer leur préservation à long terme.

Les aspects de gestion : ils regroupent les principales interventions du parc en plusieurs zones fonctionnelles. *La zone de conservation* est dédiée au contrôle, à la lutte contre le braconnage et à la protection des valeurs du parc. *La zone d'écotourisme* inclut divers habitats écologiques adaptés aux activités touristiques durables et à la valorisation du patrimoine naturel. *La zone de restauration écologique* couvre les espaces dégradés et les zones de reboisement, à la fois à l'intérieur et en périphérie du parc. *La zone de développement socio-économique* englobe les zones agricoles et les initiatives communautaires en périphérie du parc visant à réduire la pression sur ce dernier.

Cette approche de conservation et de développement permet une gestion plus nuancée et plus efficace, qui concilie la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des ressources naturelles et la satisfaction des besoins des communautés locales.

Les objectifs du zonage du PNK sont les suivants :

- Déterminer des zones d'affectation des différentes activités avec une limite claire et proposer les modes d'utilisation
- Concilier les enjeux de la gestion du parc avec les préoccupations des différentes parties prenantes pour prendre en compte les objectifs de conservation et de développement des uns et des autres.
- Parvenir à une gestion efficace et durable du parc.

Pour y arriver, les différentes zones à définir dans le PNK sont présentées dans les paragraphes suivants.

3.3.1 Zonage écologique

Le PNK est situé dans le district afro-montagnard qui coïncide avec la partie montagneuse du pays. Le zonage écologique prend en compte les éléments les plus remarquables de la biodiversité.

Concernant la végétation du parc, le zonage écologique correspond aux différents étages de la végétation tel que décrit dans le **paragraphe 2.4.1 décrivant les écosystèmes forestiers du PNK**.

Le zonage écologique de la faune est défini en fonction des domaines vitaux des espèces clés, notamment les chimpanzés et les oiseaux. Toutefois, ce zonage pourra être étendu à d'autres espèces clés telles que les antilopes et les amphibiens.

- Pour les chimpanzés : le zonage intègre les forêts d'*Oldeania alpina* et les corridors écologiques Sud-Nord, essentiels à leurs déplacements et à la connectivité des habitats.
- Pour les oiseaux : le zonage prend en compte les IBA (Important Bird Areas), zones prioritaires pour la conservation des espèces aviaires.

En ce qui concerne les zones humides, le zonage inclut :

- Les marais d'altitude et tourbières,
- Les sources et le réseau hydrographique interne et externe au PNK, assurant la gestion durable des ressources en eau.

Les activités de gestion correspondantes sont la surveillance active de ces différentes zones, le suivi écologique et la restauration des sites dégradés et colonisés par les espèces envahissantes.

D'autre part, le zonage écologique considère les formations des zones humides comme les rivières, les marais de montagne et les tourbières. Ainsi, chaque écosystème, selon sa vocation, connaîtra des activités de gestion concordantes.

3.3.2 Zonage de gestion

Du Sud au Nord, le PNK est subdivisé en quatre secteurs, tel que décrit par le Décret-loi N°100/282 du 14/11/2011, notamment :

- Le secteur Teza avec une superficie de 5,794 ha comprenant les communes Muramvya, Bukeye et Matongo respectivement en province Muramvya et Kayanza.
- Le secteur Musigati avec une superficie de 15,424 ha comprenant les communes Musigati et Rugazi de la province Bubanza.
- Le secteur Rwegura avec une superficie de 12,423 ha comprenant les communes Kabarore et Muruta de la province Kayanza et la grande partie de la commune Bukinanyana de la province Cibitoke.
- Le secteur Mabayi avec une superficie de 6,359 ha comprenant la commune Mabayi et une petite partie de la commune Bukinanyana de la province Cibitoke.

Les secteurs administratifs du parc sont subdivisés en 32 sous-secteurs.

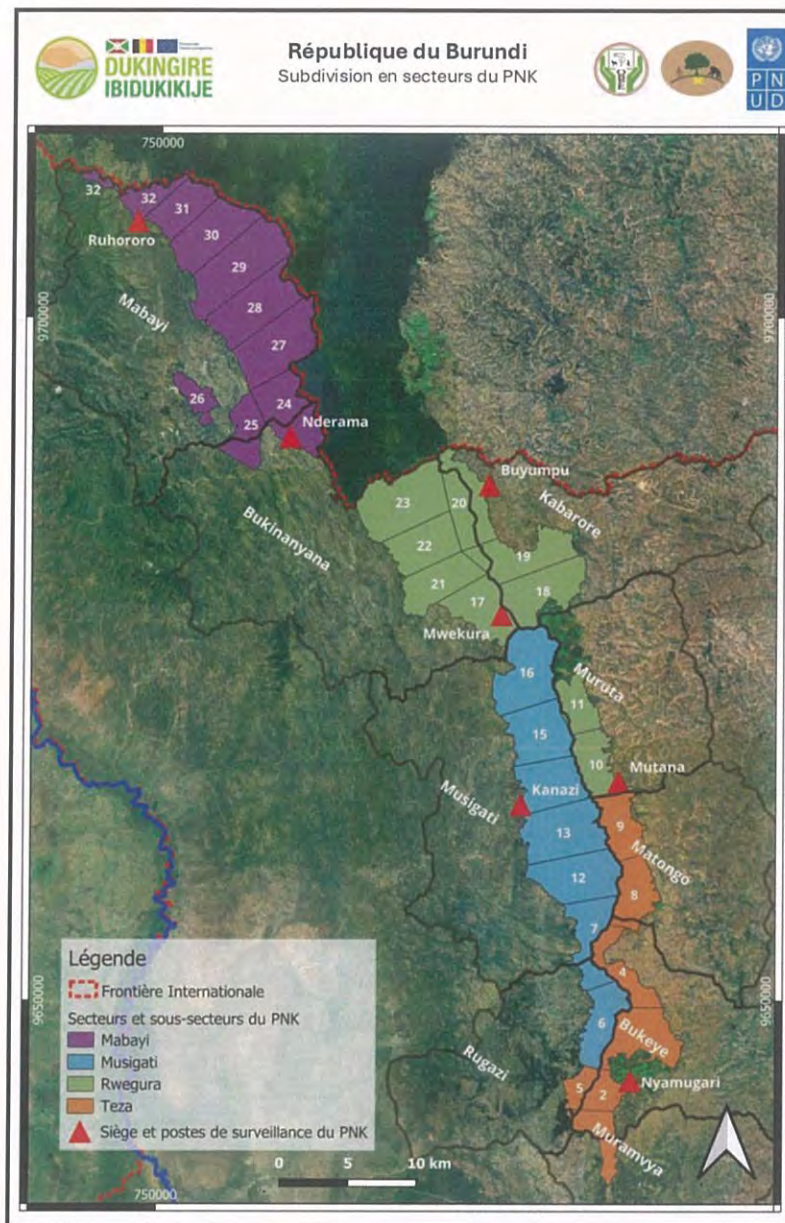


Figure 20 – Zonage administrative

Les secteurs sont composés des zones pour permettre une gestion spécifique pour chaque valeur et déterminer la contribution du parc au maintien du patrimoine de la biodiversité et au développement des communautés locales.

- Zone de conservation (Habitats de forêts et domaines vitaux de la faune, etc...)
- Zone de restauration (Habitats dégradés)
- Zone de gouvernance de RN et SE (Bande à la limite du parc)
- Zone de développement socio-économique (Collines riveraines du parc)
- Zone de développement du tourisme (Sites à haute fréquentation des visiteurs)

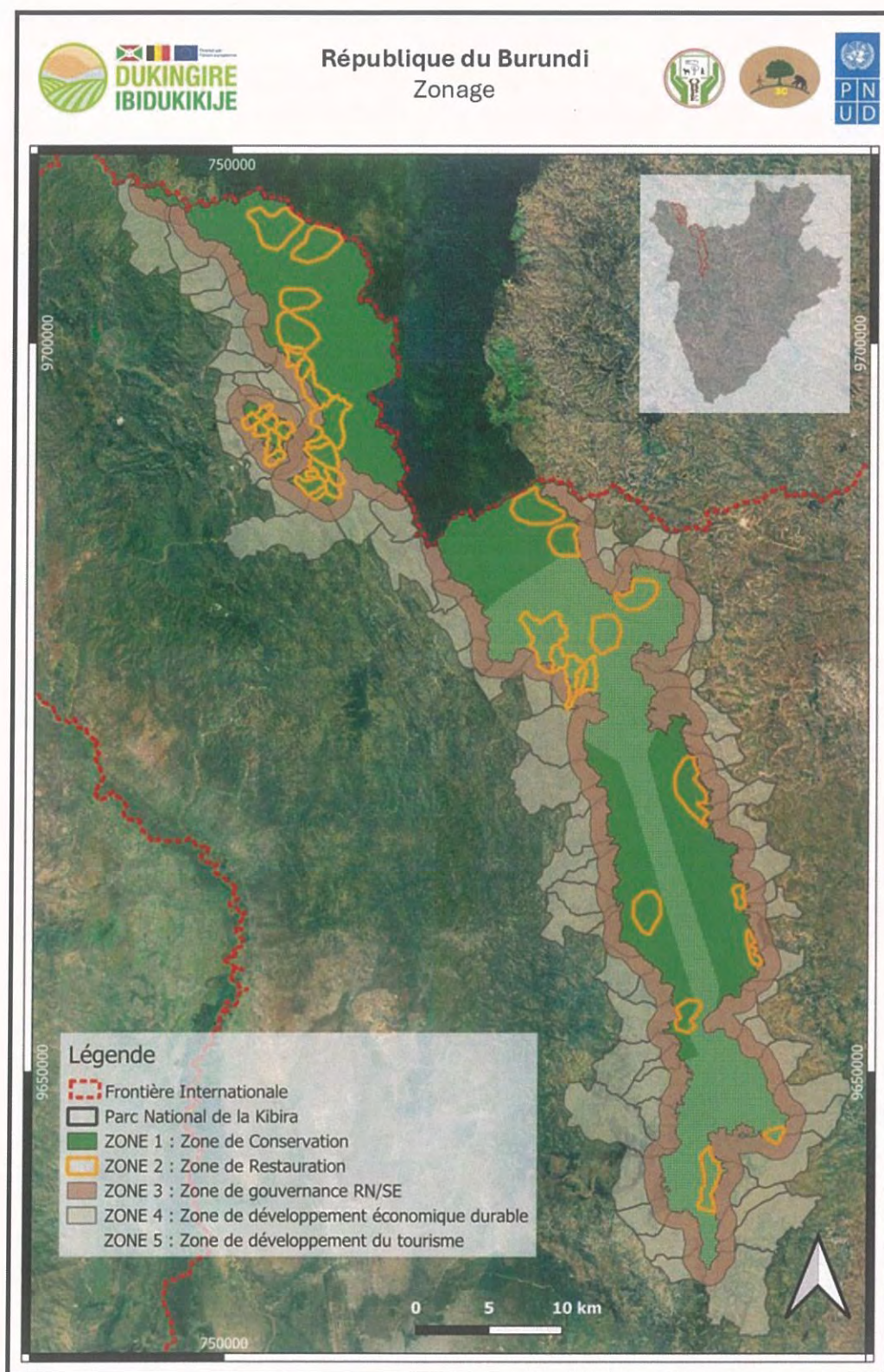


Figure 21 – Carte du zonage de gestion du PNK

3.3.2.1 Zone de conservation

La « Zone de conservation » est définie comme « ayant une importance particulière pour la conservation d'une ou plusieurs valeurs du PNK ». Des perturbations mineures pourraient avoir un impact significatif sur ces valeurs. Ces sites doivent être classés comme zones de conservation.

L'état actuel des connaissances scientifiques ne permet pas de définir avec précision la superficie de la Zone de conservation du PNK. Le suivi-recherche permettra d'identifier les zones prioritaires à classer comme "Zone de conservation ».

- **Description :** zone destinée à une gestion, un suivi ou une surveillance accrue, au moins de manière partielle ou saisonnière, d'espaces, d'espèces ou d'écosystèmes particuliers. La conservation intégrale des espèces et des écosystèmes prioritaires assurée par un système de surveillance accrue et constante. Seules les activités de recherche et d'écotourisme réglementé sont autorisées, conformément aux modalités définies par le règlement intérieur du parc.
- **Sous-zones :** forêts primaires, domaines vitaux des espèces clés (bambouseraies, etc...), zones ripariennes (berges des cours d'eau), tourbières, bruyères, zones humides (marais de haute altitude et cours d'eau).
- **Actions :**
 - Protection renforcée grâce à une surveillance accrue et à l'application stricte de la loi pour prévenir les activités illégales, telles que le braconnage et l'exploitation forestière, avec un suivi précis et constant des actions de contrôle.
 - Suivi écologique visant à établir des données de référence sur la biodiversité, les processus écosystémiques, une recherche et un bio monitoring à long terme pour améliorer la compréhension des dynamiques naturelles.
 - Réhabilitation de la fonctionnalité des corridors clés situés dans les secteurs de Mabayi (Negene), Rwegura (Mwokora et Mirudi), Teza et Musigati (Mpanda).
 - Gestion des espèces envahissantes et des boisements exotiques pour assurer l'intégrité écologique des écosystèmes du PNK.
 - Écotourisme responsable par l'organisation d'activités touristiques encadrées dans une partie (à bien déterminer) de cette zone.
 - Education environnementale à l'endroit des écoliers, élèves et étudiants ainsi que des différents milieux socio-professionnels pour promouvoir la conservation et réduire leur impact sur les zones sensibles.

Également, à moyen terme, le suivi écologique devra permettre la définition d'une « sous-zone de protection intégrale » à l'intérieur de la zone de conservation. Ces zones comprennent tous les sites critiques ou fragiles au niveau écologique présents dans le parc. Ces espaces sont de haute importance dans le maintien de l'intégrité écologique du parc.

3.3.2.2 Zone de restauration des habitats

La « Zone de restauration des habitats » se concentre à l'intérieur du PNK. Elle nécessite des interventions ciblées pour restaurer son intégrité écologique. Ces interventions doivent être orientées à la régénération naturelle et/ou active assistée par la population. Elle a été mise en

évidence en raison du niveau élevé de dégradation qui nécessite des interventions urgentes et ciblées.

A moyen terme, et en fonction des progrès réalisés dans la restauration écologique, cette zone est destinée à être intégrée dans la zone de conservation. Cette absorption dépendra de l'atteinte des objectifs de restauration, notamment le rétablissement des fonctions écologiques et de la biodiversité, ce qui permettra à la zone restaurée de retrouver pleinement son rôle au sein de la zone de conservation globale.

Cette zone est située principalement le long des limites du parc et des zones sujets à différentes exploitations anarchiques par la population, ainsi que les sites actuellement exploitées par d'autres institutions étatiques dans les limites du PNK. Cette zone sera sujette aux actions de restauration des écosystèmes dégradés par des méthodes appropriées tel que décrit par *Bangirinama et Ndayishimiye, 2016*.

- **Description :** Zones dégradées destinées à la restauration de l'intégrité écologique, en mettant en œuvre des interventions de régénération naturelle et/ou active assistée par la population.
- **Sous-zones :** Plantations exotiques ; Zones ripariennes ; Exploitations agricoles ; Doubles lignes d'arbres marquant la délimitation du parc ; Zones envahies par des plantes invasives.
- **Actions :**
 - Mettre en place des mécanismes de surveillance renforcée afin de prévenir les activités illégales, telles que les prélèvements ou destructions non autorisés, susceptibles de compromettre les efforts de restauration.
 - Mettre en œuvre des techniques de régénération naturelle et active des espèces, avec l'implication active des communautés locales pour garantir leur succès et leur durabilité.
 - Réaliser des études scientifiques approfondies et assurer un suivi continu dans les sites en restauration pour guider les interventions, évaluer leur efficacité, et ajuster les stratégies si nécessaire.
 - Organiser des campagnes de sensibilisation et des programmes de formation pour les communautés locales et les parties prenantes afin de promouvoir une meilleure compréhension des enjeux liés à la restauration écologique et à la gestion durable des ressources naturelles.
 - Proposer un plan échelonné de valorisation des boisements exotiques tout en restaurant les sites occupés par ces derniers.

3.3.2.3 Zone de gouvernance des ressources naturelles et des services écosystémiques

Située principalement le long des limites du parc, cette zone est dédiée à la gestion durable des ressources naturelles et des services écosystémiques. Elle adopte une approche intégrée de valorisation des services écosystémiques, en reconnaissant les liens fondamentaux entre la préservation des écosystèmes et les avantages socio-économiques qu'ils procurent aux populations locales.

Cette zone peut également inclure des sites spécifiques bien identifiés à l'intérieur du parc, où des droits d'usage encadrés sont accordés aux populations riveraines organisées en groupements structurés. Ces droits permettent une utilisation responsable des ressources naturelles, tout en garantissant leur conservation à long terme.

- **Description :** Zone destinée à une gouvernance et à une gestion durable et participative des ressources naturelles du PNK impliquant activement les communautés locales.
- **Sous-zone :** Zones dégradées à la périphérie du parc ; Sites spécifiques à l'intérieur du PNK où des droits d'usage encadrés peuvent être octroyés aux populations locales pour le prélèvement des certaines produits forestiers ligneux et non ligneux.
- **Actions :**
 - Structurer les groupements d'utilisateurs des ressources naturelles et des services écosystémiques ;
 - Encourager la compensation et le paiement pour services écosystémiques, en offrant aux communautés des incitations économiques pour leur contribution à la protection et la gestion durable des écosystèmes.
 - Mettre en place un cadre de régulation et de contrôle de l'accès aux ressources qui permet une exploitation durable des ressources naturelles.
 - Restaurer et protéger les sols, assurer la reforestation et réhabilitation des habitats au profit des communautés locales.
 - Renforcer les moyens de subsistance des populations locales tout en assurant la préservation des ressources naturelles.
 - Mettre en œuvre des programmes d'éducation à l'environnement spécifiquement adaptés aux communautés locales.
 - Assurer un suivi - évaluation pour évaluer la durabilité des pratiques d'exploitation des ressources et des services écosystémiques.

Les communautés riveraines, organisées en groupements d'usagers, jouent un rôle actif dans la gestion participative de cette zone en s'engageant dans les actions suivantes :

- Garantir une exploitation durable de ces ressources, tout en répondant aux besoins économiques, alimentaires et énergétiques des populations locales.
- Protéger les ressources hydriques, en assurant leur utilisation équitable et leur préservation, tout en maintenant les écosystèmes aquatiques essentiels pour les générations futures.
- Développer et entretenir des micro-boisements pour offrir aux populations un approvisionnement durable en ressources naturelles (bois de chauffe, matériaux de construction, etc.), tout en limitant la pression sur les écosystèmes naturels du parc.

3.3.2.4 Zone de développement socio-économique

Cette zone est située en dehors des limites du parc et correspond aux collines riveraines. Cette zone vise à promouvoir des activités économiques respectueuses de l'environnement, telles que l'agroforesterie, l'agriculture durable et la valorisation des productions agricoles locales.

- **Description :** zone destinée au développement économique des communautés locales tout en préservant les agroécosystèmes et en réduisant la pression exercée sur les ressources naturelles du parc.
- **Sous-zone :** agroécosystèmes riverains dans les bassins versants situés sur 5 km (figure 10) ; Plantations du thé de l'OTB ; Plantations naturelles ; Plantations domaniales et privées ; Villages ;
- **Actions :**
 - Promouvoir des bonnes pratiques agrosylvopastorales pour améliorer la résilience des agroécosystèmes, renforcer la santé des sols et diversifier les sources de revenus.
 - Valoriser la production agricole par la transformation et la valorisation des produits agricoles locaux pour augmenter les revenus des communautés tout en réduisant leur dépendance aux ressources naturelles du parc.
 - Réduire la dépendance au bois de chauffage issu du parc en adoptant des alternatives durables telles que la création de plantations dans le milieu riverain, la promotion de foyers améliorés et l'introduction de systèmes de biogaz.
 - Améliorer l'accès aux services de santé et d'éducation, à l'énergie ainsi que les infrastructures y relatives.
 - Assurer une éducation à l'environnement auprès des communautés locales pour promouvoir le développement durable et une utilisation responsable des ressources naturelles afin d'assurer la durabilité des écosystèmes.

3.3.2.5 Zone écotouristique

Cette zone comprend des sites stratégiquement sélectionnés dans divers secteurs du PNK, en particulier dans les zones de conservation et de gouvernance et d'autres parties du parc. Elle est priorisée en fonction de son potentiel touristique actuel et futur, tout en tenant compte des objectifs de durabilité écologique et de bénéfices socio-économiques pour les communautés locales.

Dans un premier temps, l'accent est mis sur les secteurs Teza (Site de Nyamugari) et Rwegura (Sites de Mwokora et Ruhondo), qui enregistrent déjà une fréquentation touristique significative et disposent de circuits touristiques opérationnels. Par la suite, des zones à faible fréquentation, comme le secteur Mabayi, pourront être intégrées progressivement, en s'appuyant sur les résultats des suivis écologiques et des études de faisabilité.

Cette zone inclura également des activités écotouristiques dans les zones riveraines du parc, afin de diversifier l'offre touristique, renforcer l'implication des communautés locales, et maximiser les retombées économiques tout en préservant l'environnement.

- **Description :** zones destinées au développement et à la promotion d'un tourisme durable, en valorisant les richesses écotouristiques du parc et en améliorant les moyens de subsistance des communautés riveraines.
- **Sous-zone :** Teza (Site de Nyamugari) et Rwegura (Sites de Mwokora et Ruhondo) ; Sites périphériques avec un potentiel écotouristique, impliquant directement les communautés locales.
- **Actions :**

- Concevoir des parcours innovants mettant en valeur les richesses naturelles et culturelles du parc.
- Réhabiliter et entretenir les circuits touristiques existants pour améliorer l'expérience des visiteurs.
- Sensibiliser les acteurs touristiques à des pratiques respectueuses de l'environnement et socialement responsables.
- Soutenir les activités écotouristiques impliquant les communautés locales pour renforcer leur rôle dans la conservation et améliorer leurs revenus.

3.4 Gouvernance interne

Afin de garantir une gestion efficace et inclusive du PNK, une structure de gouvernance simplifiée est proposée.

La gouvernance du parc repose sur une structure organisée en trois entités complémentaires permettant une gestion inclusive et efficace des ressources et des parties prenantes :

- Comité de Gestion Central (CGC) : Organe décisionnel chargé de la coordination stratégique et de la supervision globale.
- Groupe Consultatif (GC) : Instance de concertation réunissant des experts et partenaires pour orienter la prise de décision.
- Forum Communautaire (FC) : Espace de dialogue et d'implication des communautés locales pour assurer une gestion participative.

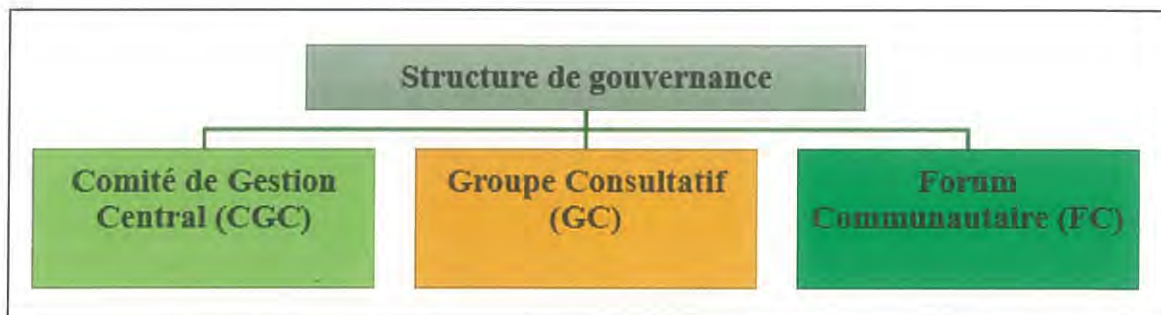


Figure 22 – Structure de gouvernance du PNK

- Le **Comité de Gestion Central (CGC)**, dirigé par l'OBPE, qui supervise la mise en œuvre du PAG et assure la coordination avec les ministères et partenaires.
 - Présidence OBPE (Autorité de gestion du parc)
 - Membres :
 - Ministère ayant l'Environnement dans ses attributions (représentant du ministère de tutelle)
 - Représentants des administrations décentralisées (province, commune)
 - Représentants des communautés locales (Forum Communautaire)
 - Représentants du secteur privé (OTB, REGIDESO, HYDRONEO, etc.)
 - Représentants scientifiques (Groupe Consultatif)
 - ONG/OSC principales (Fondation Kibira, UNIPROBA, 3C)

- Ce comité devrait se réunir une fois par semestre pour :
 - Prendre les décisions principales sur la gestion du parc
 - Coordonner les activités des différentes parties prenantes
 - Assurer l'alignement des politiques nationales avec la gestion du parc
- Un **Groupe Consultatif (GC)**, composé d'experts scientifiques et techniques, fournissant des conseils pour la conservation.
 - Direction OBPE
 - Composition :
 - Experts scientifiques et techniques (trois chercheurs des universités du Burundi, ISABU)
 - Partenaires de conservation (Organisation internationales, Jane Goodall Institute, IRSNB)
 - Ce groupe devrait se réunir une fois par semestre et précéder le comité de gestion central, pour :
 - Apporter des conseils techniques et scientifiques
 - Proposer des solutions pour la conservation et la gestion durable
- Un **Forum Communautaire (FC)**, permettant d'intégrer les besoins et intérêts des communautés locales en rapport avec les droits d'usages. Cette approche garantit un leadership clair tout en favorisant la collaboration entre toutes les parties prenantes.
 - Composition :
 - Représentants des communautés locales
 - Représentants des élus dans les différents groupements locaux appuyant dans la gestion du PNK
 - Ce groupe devrait se réunir une fois par trimestre pour :
 - Veiller à ce que les intérêts des communautés locales en rapport avec les droits d'usages soient pris en compte
 - Faciliter l'engagement des communautés dans la conservation

3.5 Suivi-évaluation de la mise en œuvre du PAG

Un Comité Central de Gestion sera chargé de superviser la mise en œuvre du PAG. Ce comité analysera régulièrement les rapports produits par le conservateur du parc ainsi que par les différents responsables des partenaires impliqués dans l'exécution des actions de gestion du PNK, telles que définies dans le Plan de Travail Pluriannuel. Le suivi des indicateurs du Plan de Travail Annuel sera documenté dans un tableau de suivi des indicateurs, présenté en annexe.

Tableau 6 – Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	Partenaires Éventuels
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données par rapport aux indicateurs de résultats du PAG afin de déterminer les progrès du projet vers l'obtention des résultats convenus.	Semestrielle	Intervention de l'équipe de l'OBPE	PNUD/Fondation Kibira/ Banque Mondiale/ etc.
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques.	Semestrielle	L'équipe de gestion du PNK identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques.	PNUD/Fondation Kibira/ Banque Mondiale/ etc.
Rapport du projet	Il sera présenté au comité de gestion centrale du PNK et aux parties prenantes clés un rapport annuel d'avancement.	Semestrielle	L'équipe de gestion du PNK rédige le rapport semestriel, annuel et final.	PNUD/Fondation Kibira/ Banque Mondiale/ etc.
Revue du projet	Le comité de gestion centrale du PNK effectuera des revues périodiques du PAG pour en évaluer la performance et examiner le taux d'exécution du plan de travail pluriannuel	Semestrielle	Le CGC examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et au taux de mise en œuvre du PAG	PNUD/ OBPE

Concernant l'évaluation des progrès réalisés, les principaux outils utilisés seront l'IMET (Integrated Management Effectiveness Tool) et le NRG (Natural Resources Governance Tool). L'IMET permettra d'analyser l'efficacité de la gestion du parc, tandis que le NRG servira à évaluer la qualité de la gouvernance des ressources naturelles et des processus de gestion associés.

Tableau 7 – Plan d'évaluation

Outil d'évaluation	Responsable	Date d'achèvement prévue	Parties prenantes clés de l'évaluation
IMET	OBPE Consultant international OBPE	2025 2027 2029	OBPE PNK, Représentants des groupements; administration locale;
NRGT	Consultant national	2025, 2027, 2029	

En complément, des évaluations externes pourront être commanditées par les bailleurs de fonds afin de garantir une approche objective et d'identifier les éventuels ajustements nécessaires pour optimiser la gestion du parc.

3.6 Financement de la mise en œuvre du PAG

La viabilité à long terme du PNK dépend d'une stratégie de financement solide et diversifiée, qui garantit des ressources suffisantes pour mettre en œuvre les programmes et activités décrits dans le PAG. Une gestion efficace qui améliore la conservation de la biodiversité et permet la durabilité des services écosystémiques, l'intégration active des communautés locales et les différentes opérations nécessaires au PNK nécessitent des ressources financières importantes. Compte tenu des défis que représentent le financement limité de l'État, la dépendance vis-à-vis des donateurs et les pressions croissantes sur l'aire protégée, il est essentiel de mettre en place un mécanisme financier structuré et multi-source afin de garantir la stabilité de la gestion du PNK à long terme.

La viabilité financière du Parc National de la Kibira doit reposer sur trois principes fondamentaux :

- Diversification des sources de revenus afin de réduire la dépendance aux financements de projets à court terme, en intégrant les paiements des services écosystémiques, les revenus touristiques et les partenariats avec le secteur privé.
- Allocation efficiente des fonds pour optimiser la gestion financière en reliant les dépenses à des résultats de conservation mesurables.
- Transparence et gouvernance financières afin de renforcer les mécanismes de gestion, respecter les normes internationales et attirer des financements durables.

3.6.1 Besoins financiers et budgétisation pour le PNK

Un modèle financier structuré et diversifié est indispensable pour garantir la pérennité du Parc National de la Kibira. Le modèle financier du PNK doit être aligné avec le plan de gestion et les plans de travail annuels et pluriannuels, afin de garantir la couverture des besoins à court et à long terme.

Objectifs à long terme

- Atteindre une sécurisation du budget à long terme par des mécanismes financiers multi-source.

Cibles à moyen terme (5-10 ans)

- Mettre en œuvre une stratégie de sécurisation financière à long terme avec des sources de revenus diversifiées
- Améliorer l'efficacité opérationnelle pour réduire la dépendance aux financements extérieurs
- Renforcer les mécanismes de partage des bénéfices avec les communautés locales et réduire les dépenses de conservation et de protection du parc.

Priorités à court terme (1-5 ans)

- Renforcer les capacités financières et administratives internes au PNK
- Sécuriser des financements de transition vers une gestion optimale pour les activités essentielles d'organisation, conservation, protection et développement du paysage d'intervention pour les premières années de gestion
- Lancer les premières initiatives financières multi-source (Fondation Kibira, support des bailleurs de fonds, écotourisme, paiements des services écosystémiques, etc.).

Les plans de travail annuels et pluriannuels, associés au budget, doivent servir d'outil de mobilisation des fonds, en démontrant la rigueur financière, la planification stratégique et dans le temps les résultats de conservation atteints.

3.6.2 Portefeuille de revenus diversifié pour le PNK

Pour garantir la sécurisation sur le long terme, le PNK doit développer un portefeuille de revenus diversifié afin de réduire sa dépendance aux subventions ponctuelles. À ce sujet, plusieurs actions doivent être entreprises et poursuivies constamment dans le temps.

3.6.2.1 Budget national

Le budget national représente les fonds alloués par l'État burundais pour assurer la gestion et la conservation du PNK. Il couvre plusieurs sources de financement et d'appuis institutionnels essentiels à la mise en œuvre des stratégies de préservation et de développement durable du parc.

Sources de financement incluses dans le budget national :

- Fonds alloués directement par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage pour la gestion des aires protégées.
- Financement des salaires et indemnités du personnel affecté au parc, notamment les gardes forestiers, les agents techniques et le personnel administratif du PNK, alloué par le Ministère de la Fonction Publique.
- Autres budgets inscrit dans la Loi de Finances pour couvrir les besoins en infrastructures, la logistique des patrouilles, et les projets de gestion durable du parc.

3.6.2.2 Paiements pour services écosystémiques (PSE)

Paiements pour la protection des ressources en eau

- Établir un mécanisme où les utilisateurs des ressources naturelles du parc et ceux en aval (entreprises hydroélectriques, villes, agriculteurs) contribuent à la conservation et protection des forêts et des bassins versants.

Financement carbone

- Développer un programme REDD+ ou des crédits carbones volontaires pour la conservation des forêts.
- Collaborer avec les marchés du carbone pour générer des revenus à partir du stockage de carbone.

Crédits biodiversité et compensation écologique

- Mettre en place des accords avec les industries extractives et les infrastructures pour compenser leurs impacts environnementaux.

3.6.2.3 Revenus de l'écotourisme et droits d'entrée

- Renforcer le potentiel touristique du PNK
- Développer les infrastructures sur la base d'un plan de développement touristique réaliste et adapté au parc, incluant des structures d'accueil, des parcours touristiques, des sentiers touristiques et des centres d'accueil.
- Proposer des offres touristiques de qualité, telles que l'observation des primates, en l'occurrence les chimpanzés, l'observation des oiseaux et le tourisme culturel.
- Réinvestir les revenus du tourisme dans la conservation du parc et le développement local pour montrer les avantages de la conservation des forêts du PNK.

3.6.2.4 Fonds fiduciaire de conservation

- Créer un fonds fiduciaire garantissant une stabilité financière indépendante des cycles de financement à court terme par :
 - les organisations internationales de conservation
 - les fondations privées et les mécènes

- les obligations vertes et les fonds de dotation

3.6.2.5 Partenariats public-privé pour la gestion des aires protégées

- Mobiliser le secteur privé pour cofinancer les actions de conservation.
- Explorer des mécanismes de sponsoring pour les infrastructures du parc, la recherche scientifique et la conservation et protection du patrimoine naturel du PNK.
- Développer des concessions touristiques durables avec des opérateurs privés.

3.6.2.6 Subventions internationales et aide au développement

- Maintenir l'engagement des bailleurs bilatéraux et multilatéraux (UE, GEF, Banque mondiale, PNUD, FEM, etc.) pour financer les projets de conservation et de développement communautaire.
- Positionner le PNK comme un site prioritaire pour le financement climatique, en raison de son rôle clé dans la résilience des écosystèmes.

3.6.3 Stratégie de mobilisation de fonds et engagement des donateurs

Une stratégie de mobilisation des fonds bien structurée est essentielle pour attirer les ressources nécessaires au PNK.

Campagnes de financement ciblées

- Appels de fonds thématiques pour la collecte de fonds dédiés aux priorités de conservation (ex. reforestation, conservation des sols, développement dans le paysage, observation des primates, etc.).
- Financement participatif en ligne du grand public via des plateformes numériques.
- Programmes d'adhésion par la création d'un réseau « Amis du PNK » pour les donateurs individuels.

Engagement des donateurs stratégiques

- Renforcer les relations avec les grands bailleurs :
 - Mécanismes de financement environnemental et climatique (GEF, Fonds d'adaptation au changement climatique, Fonds Vert pour le Climat)
 - Agences de l'ONU (PNUD, PNUE, FAO, Banque Mondiale).
 - Programmes de financement de l'UE (NaturAfrica, LIFE).
 - ONGs internationales (WWF, UICN, WCS, Chengeta Wildlife, African Parks).
- Développer des propositions sur des mesures démontrant l'impact des actions du PNK.

Lors de la réunion du premier semestre 2025, une analyse du financement devra être présentée afin de montrer le pourcentage de financement du Plan de Travail Pluriannuel (PTP) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Aménagement et de Gestion (PAG).

3.6.4 Renforcement de la gestion financière

Une gestion financière rigoureuse est essentielle pour renforcer la confiance des donateurs et garantir la redevabilité.

Systèmes financiers transparents

- Adopter des normes comptables reconnues internationalement.
- Suivre toutes les sources de revenus et les dépenses via des outils de gestion financière reconnus

Alignement du financement sur les résultats de conservation

- Mettre en place un système de financement basé sur la performance, où les financements sont conditionnés aux résultats (par exemple, la réduction du braconnage ou la restauration forestière de résultats [ex. réduction de l'exploitation illégale, restauration forestière, etc.]).
- Développer un système de suivi et d'évaluation aligné avec le PAG et les plans de travail annuels et pluriannuels.).

Renforcement des capacités pour la viabilité financière

- Établir des partenariats stratégiques pour renforcer la modélisation financière liée à la mobilisation de fonds et à l'évaluation des impacts de conservation, en vue de garantir une sécurité budgétaire à long terme.
- Former le personnel du parc à la mobilisation de fonds, à la rédaction de projets et à la planification financière.

4 CADRE D'INTERVENTION

Ce chapitre définit les objectifs de gestion stratégique qui seront mis en œuvre pour garantir la résilience écologique et le développement durable dans le paysage du PNK.

4.1 Vision

Le PNK est reconnu comme un patrimoine naturel inestimable du Burundi et un pilier central de la stratégie nationale de conservation de la biodiversité. À l'horizon 2045, la vision pour le PNK est celle d'un écosystème florissant et résilient, où la biodiversité est protégée et restaurée, les services écosystémiques sont renforcés, et les communautés locales participent activement à sa gestion tout en bénéficiant durablement de ses richesses naturelles. Ainsi, la vision se formule comme suit :

"D'ici 2045, le PNK est efficacement conservé, ses écosystèmes restaurés et verdoyants, favorisant l'épanouissement de la biodiversité et permettant aux communautés locales de vivre en harmonie avec la nature en jouissant des biens et services rendus par les écosystèmes, ce qui améliorent leurs moyens d'existence."

Dans cette vision, le PNK incarne un modèle d'harmonie entre conservation et développement durable. Il joue un rôle clé dans la régulation du climat, la gestion des ressources en eau, et la préservation d'un riche patrimoine culturel, tout en contribuant à l'amélioration des moyens de subsistance des populations riveraines. Grâce à une approche intégrée et collaborative, le parc sera une vitrine nationale de durabilité et de prospérité écologique.

Le PAG mettra en œuvre une série d'objectifs stratégiques pour préserver l'intégrité écologique du parc, tout en renforçant les bénéfices socio-économiques pour les communautés riveraines. Un système de zonage adapté garantira une protection stricte des zones centrales de conservation, tandis que les zones périphériques encourageront des initiatives communautaires de développement durable, axées sur la gestion participative et l'utilisation responsable des ressources naturelles.

Cette vision repose sur une gouvernance inclusive et équitable, où l'OBPE, les autorités locales, et les communautés riveraines collaborent étroitement pour atteindre des objectifs communs. Ensemble, ces partenaires construiront un futur où la conservation de la biodiversité et le bien-être des populations sont indissociables, garantissant la pérennité des écosystèmes et des services qu'ils offrent pour les générations à venir.

4.2 Objectifs

4.2.1 Objectif général à long terme

L'objectif général est « **D'ici 20 ans, la résilience et la durabilité à long terme du PNK sont assurées en intégrant la conservation, le bien-être et le développement économique des communautés** ». Cela sera réalisé grâce à une gestion efficace des écosystèmes, à la protection de la biodiversité, à une gouvernance collaborative et à la promotion de l'écotourisme, soutenu par la recherche scientifique et le suivi écologique.

4.2.2 Objectifs spécifiques

Pour atteindre l'objectif général fixé à **20 ans**, en cohérence avec la vision, **six axes stratégiques** ont été définis. Chacun est assorti d'un **objectif spécifique**, visant à garantir la **gestion durable et résiliente du PNK**, en intégrant les enjeux de conservation, de restauration écologique et de développement durable.

Chaque **objectif spécifique à moyen et long terme** est décliné en plusieurs **objectifs opérationnels à atteindre sur une période de 5 ans** dans le cadre de ce PAG. Ces objectifs à moyen terme servent de jalons pour mesurer les progrès réalisés et ajuster les actions en fonction des défis et opportunités émergents, dans une démarche cohérente, intégrée et adaptée aux enjeux écologiques, socio-économiques et institutionnels du Parc.

La figure ci-dessous illustre l'articulation entre l'objectif général, les objectifs spécifiques et leurs axes stratégiques respectifs.

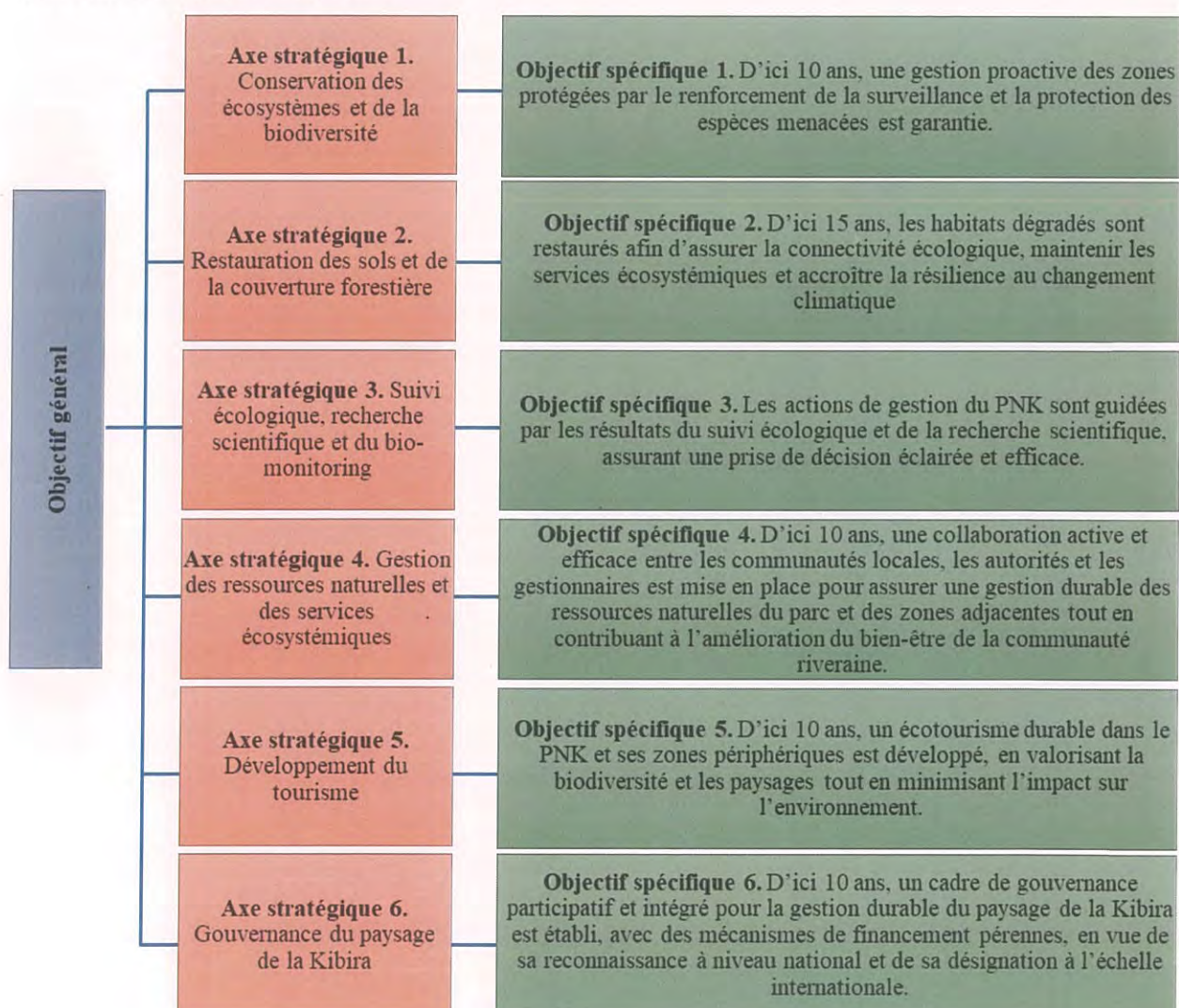


Figure 23 – Articulation des objectifs et des axes stratégiques

4.3 Les axes stratégiques

Le tableau ci-dessous établit un lien clair entre les objectifs spécifiques à moyen et à long terme (20 ans) et les objectifs opérationnels du PAG à 5 ans, en garantissant que chaque action à court terme contribue à la réalisation de la vision stratégique à long terme du PNK. Cette structure permet de traduire les ambitions globales de conservation en interventions concrètes et mesurables, assurant ainsi une gestion durable et cohérente du parc.

Tableau 8 – Axes stratégiques et objectifs opérationnels à 5 ans de conservation du PNK

Vision et Objectif général à long terme		Objectifs et Résultats du PAG 2025/2029	
Axes stratégiques	Objectifs spécifiques à moyen et long terme (de 5 à 20 ans)	Objectifs opérationnels à 5 ans	Résultat à 5 ans
Axe 1 : Conservation des écosystèmes et de la biodiversité	OS1 : D'ici 10 ans, une gestion proactive du PNK par le renforcement de la surveillance et la protection des espèces menacées est garantie.	OO1.1 : La surveillance et l'application de la loi sont renforcées	R1.1 : Les zones sensibles, correspondant à environ 50% de la surface du PNK, sont sous-contrôle avec un taux d'actes illégaux dans la fourchette de moins de < 5/km ² /mois
		OO1.2 : La gestion intégrée de la qualité des habitats est assurée et réduit la prolifération des espèces envahissantes et exotiques.	R1.2 : 50 % des surfaces occupées par des espèces envahissantes et exotiques sont efficacement gérées pour limiter leur prolifération et restaurer les écosystèmes natifs
		OO1.3 : La gestion des enclaves est assurée, garantissant leur intégration harmonieuse dans les écosystèmes environnants	R1.3 : Cinq accords sont conclus pour assurer l'intégration des enclaves (l'ISABU, la REGIDESO, HYDRONEO, l'ARB et l'OTB) dans les stratégies de conservation du parc
		OO1.4 : La démarcation des limites du parc est assurée	R1.4 : 100 % des limites du parc sont clairement démarquées et régulièrement entretenues pour prévenir les empiètements
Axe 2 : Restauration des sols et de la couverture forestière	OS 2 : D'ici 15 ans, les habitats dégradés sont restaurés afin d'assurer la connectivité écologique, maintenir les services écosystémiques et accroître la résilience au changement climatique.	OO2.1 : La restauration des zones humides, des tourbières et des habitats forestiers dégradés est assurée	R2.1 : 200 hectares de zones humides, incluant marais, tourbières et réseau hydrographique, sont restaurés afin de renforcer la conservation des ressources en eau, leur biodiversité et la résilience des écosystèmes
			R2.2 : 2,000 hectares de zones dégradées à l'intérieur du parc sont restaurés, en assurant la connectivité écologique sur au moins 1,000 hectares
Axe 3 : Suivi écologique, recherche et bio-monitoring	OS 3 : Les actions de gestion du PNK sont guidées par les résultats du suivi écologique et de la recherche scientifique, assurant une prise de décision éclairée et efficace.	OO3.1 : L'amélioration du système de suivi écologique est renforcée	R3.1 : La présence des chimpanzés est suivie dans leur aire de distribution.
		OO3.2 : La mise à contribution de la recherche scientifique dans la gestion du PNK est améliorée	R3.2 : Les oiseaux endémiques et menacés sont identifiés et suivis dans leurs domaines vitaux (ex. sites de nidification, etc...).
			R3.3 : Les paramètres environnementaux (température, pluviométrie, érosion) sont mesurés et analysés.
			R3.4 : La couverture forestière et les habitats critiques sont continuellement surveillés
			R3.5 : Un suivi rapproché est réalisé chaque semestre pour identifier les tendances et réagir rapidement aux menaces et améliorer la gestion des éléments clés de conservation.

			R3.6 : Une évaluation globale annuelle est faite pour adapter les stratégies et améliorer durablement la gestion du parc. R3.7 : Sur base des résultats du suivi, 6 études sont réalisées afin d'améliorer les connaissances et de proposer des solutions à des problèmes de gestion spécifique.
Axe 4 : Gestion des ressources naturelles et des services écosystémiques	OS4 : D'ici 10 ans, une collaboration active et efficace entre les communautés locales, les autorités et les gestionnaires est mise en place pour assurer une gestion durable des ressources naturelles du parc et des zones adjacentes tout en contribuant à l'amélioration du bien-être de la communauté riveraine.	OO4.1 : L'établissement des zones éco-responsables à cheval entre le parc et la zone périphérique est assuré tout en favorisant l'autonomisation des populations locales.	R4.1 : 400 hectares (20 ha par an et par secteur) des zones éco-responsables sont établis en périphérie du parc, favorisant une gestion durable des ressources et réduisant la pression sur les écosystèmes R4.2 : Au moins 900 (30x30 personnes) membres des groupements sont appuyés pour développer des activités génératrices de revenus compatibles avec la conservation
		OO4.2 : L'information, l'éducation environnementale et la communication en faveur du PNK et sa conservation durable sont renforcées	R4.3 : Au moins 5,000 personnes, dont 3,000 jeunes en âge de scolarisation, auront participé au programme d'éducation environnementale
		OO4.3 : La promotion du développement socio-économique de la zone périphérique est assurée à travers des initiatives d'économie verte et circulaire compatibles avec la conservation.	R4.4 : Au moins 3 partenaires stratégiques sont mobilisés pour financer et soutenir des initiatives d'économie verte et circulaire favorisant le développement socio-économique du territoire et compatibles avec la conservation
Axe 5 : Développement du tourisme	OS5 : D'ici 10 ans, un écotourisme durable dans le PNK et ses zones périphériques est développé, en valorisant la biodiversité et les paysages tout en minimisant l'impact sur l'environnement.	OO5.1 : Le développement et la promotion des produits et services écotouristiques dans le PNK sont améliorés et promus	R5.1 : Au moins 10 nouveaux produits et services écotouristiques sont créés et promus, contribuant à une augmentation de 30 % du nombre de visiteurs écotouristiques
		OO5.2 : L'autonomisation des communautés riveraines grâce à l'écotourisme est assurée	R5.2 : Au moins 50 riverains sont formés et intégrés dans des activités écotouristiques, avec la création de 3 initiatives renforçant leur autonomie économique
		OO5.3 : La promotion des investissements du secteur privé est réalisée	R5.3 : Au moins 5 projets d'investissement privés sont facilités pour développer des infrastructures et services touristiques durables dans et autour du PNK.
Axe 6 : Gouvernance du paysage de la Kibira	OS6 : D'ici 10 ans, un cadre de gouvernance participatif et intégré pour la gestion durable du paysage de la Kibira est établi, avec des mécanismes de financement pérennes, en vue de sa reconnaissance à niveau national et de sa désignation à l'échelle internationale.	OO6.1 : Un cadre de gouvernance interne est fonctionnel, garantissant une gestion efficace et inclusive du paysage.	R6.1 : La structure de gouvernance interne est opérationnalisée selon un calendrier défini et assure un soutien efficace à la gestion du PNK.
		OO6.2 : La stratégie et les mécanismes de financement mobilisent les ressources financières nécessaires	R6.2 : La viabilité financière du PNK est garantie grâce à la diversification des sources de revenus et une allocation transparente et efficiente des fonds.
		OO6.3 : Le PNK est reconnue comme un site de conservation d'importance au niveau national et international	R6.3 : Au niveau international, le PNK bénéficie d'une reconnaissance officielle et d'une désignation en tant que site important de conservation de la biodiversité.

4.4 Plan de Travail Pluriannuel à 5 ans

Objectifs	Résultats	Indicateurs	Actions	2025		2026		2027		2028		2029		Total	
				CAPEX	OPEX	CAPEX	OPEX	CAPEX	OPEX	CAPEX	OPEX	CAPEX	OPEX	CAPEX	OPEX
Axe stratégique 1															
OO1.1 : La surveillance et l'application de la loi sont renforcées	R1.1 : Les zones sensibles, correspondant à environ 50% de la surface du PNK, sont sous-contrôle avec un taux d'actes illégaux dans la fourchette de moins de < 5/km2/mois	Pourcentage des zones sensibles surveillées par rapport aux 50 % cibles Nombre d'actes illégaux recensés par km² et par mois.	Actualiser le plan de surveillance, d'application de la loi et du POS (forfait)		\$ 1,500		\$ 1,500		\$ 1,500		\$ 1,500		\$ 1,500	\$ 1,500	\$ 4,500
			Assistance technique pour la surveillance (70 HJ x 2 pers x 800 USD/jour ; soutien décroissant de 50%/an à partir de 2027 pour recyclage).			\$ 112,000		\$ 56,000		\$ 28,000		\$ 14,000	\$ -	\$ 210,000	
			Organiser 1 session de formation pour 60 gardes forestières en 2026 (60 jours/ session ; 10 USD/jours + 1 fois /an recyclage 25%)			\$ 36,000		\$ 9,000		\$ 9,000		\$ 9,000	\$ -	\$ 63,000	
			Former 30 OPI, magistrats et partenaires (30 pers x 2 jours x 50 USD/J)		\$ 3,000		\$ 3,000		\$ 3,000		\$ 3,000	\$ -	\$ 15,000		
			Élaborer et diffuser un recueil de textes (14 USD x 100 exemplaires).		\$ 1,500				\$ 1,500			\$ -	\$ 3,000		
			Fournir des équipements (10 GPS InReach, 20 smartphones, 100 uniformes, 16 kits de camping + 1	\$ 35,000		\$ 15,000		\$ 15,000		\$ 15,000		\$ 35,000		\$ 115,000	\$ -

limites du parc est assurée	démarquées et régulièrement entretenu pour prévenir les empiétements	marquées Nombre d'opérations d'entretien effectuées par an.	communautés locales (Teza et Rwegura /Est)																	
			Fabriquer / acquérir 1.000 bornes pour démarquer les limites du PNK (décroissant de 20%/an)	\$ 10,000	\$ 5,000													\$ 2,575	\$ -	\$ 17,575
			Transport de bornes (1 bornes/ personnes/ jour) - longue distance	\$ 10,000	\$ 5,000													\$ 2,575	\$ -	\$ 17,575
			Réaliser le bornage cadastral en collaboration avec les services compétents	\$ 40,000															\$ -	\$ 40,000
			Elaborer une cartographie officielle et obtenir le titre foncier	\$ 5,000															\$ -	\$ 5,000
			Mettre en place et entretenir une démarcation durable (250 km) par un pare-feux)	\$ 31,250	\$ 31,250													\$ 31,250	\$ -	\$ 156,250
			Mettre en place et entretenir une démarcation durable (250 km) par une double rangée d'arbres ; décroissant de 50%/an)	\$ 30,000	\$ 15,000													\$ 1,875	\$ -	\$ 58,125
			TOTAL R1.4	\$ 156,250	\$ 56,250	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 38,275	\$ -	\$ 324,525
TOTAL AXE STRATEGIQUE 1				\$ 195,000	\$ 382,917	\$ 85,200	\$ 394,730	\$ 15,000	\$ 291,587	\$ 15,000	\$ 248,750	\$ 108,806	\$ 236,996	\$ 419,006	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 1,554,980
Axe stratégique 2																				
OO2.1 : La restauration des zones humides, des tourbières et des habitats forestiers	R2.1 : 200 hectares de zones humides, incluant marais, tourbières et réseau hydrographique,	Superficie des zones humides restaурées	Cartographier les zones humides, les micro-bassins et les tourbières dégradées (60 HJ * 150 USD/J ;	\$ 9,000	\$ 6,300				\$ 4,410		\$ 3,087		\$ 2,161	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 24,958

	moins 1,000 hectares	Restaurer au moins 2,000 ha de zones dégradées avec techniques adaptées (400 ha/ an : 70 USD/Ha)	\$ 28,000	\$ 28,000	\$ 28,000	\$ 28,000	\$ 28,000	\$ 28,000	\$ -	\$ 140,000
		Suivre l'avancement de la restauration (6 missions x 5 jours x 5 personnes x)	\$ 1,500	\$ 1,500	\$ 1,500	\$ 1,500	\$ 1,500	\$ 1,500	\$ -	\$ 7,500
		TOTAL R2.2	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 156,500
TOTAL AXE STRATEGIQUE 2			\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ 539,556
Axe stratégique 3										
OO3.1 : Le système de suivi écologique est renforcé et amélioré	R3.1 : Les chimpanzés sont suivis dans leur aire de distribution.	Tendance de la population de chimpanzés (augmentation, stabilité ou déclin) connue.	\$ 28,000	\$ 28,000	\$ 28,000	\$ 28,000	\$ 28,000	\$ 28,000	\$ -	\$ 70,000
		Assistance technique pour le suivi des chimpanzés (40 HJ ; soutien ; décroissant de 20%/an à partir de 2029).	\$ 7,000	\$ 7,000	\$ 7,000	\$ 7,000	\$ 7,000	\$ 7,000	\$ -	\$ 21,000
		Former 14 écogardes aux techniques de suivi (2 sessions x 10 jours x 50 USD/J)	\$ 5,000	\$ 5,000	\$ 5,000	\$ 5,000	\$ 5,000	\$ 5,000	\$ 15,000	\$ -
		Acheter les équipements de suivi	\$ 18,000	\$ 18,000	\$ 18,000	\$ 18,000	\$ 18,000	\$ 18,000	\$ -	\$ 54,000
		Réaliser 3 enquêtes complètes sur la répartition et l'abondance des chimpanzés avec GPS, caméras-pièges et patrouilles (1 enquête/2 ans ; 10 pers x 15 jours x 8 session x 15 USD)	\$ 6,000	\$ 6,000	\$ 6,000	\$ 6,000	\$ 6,000	\$ 6,000	\$ -	\$ 30,000
		Former les pisteurs de chimpanzés (12 pers x 50								

OO4.2 : L'information, l'éducation environnementale et la communication en faveur du PNK et sa conservation durable sont renforcées	R4.3: Au moins 5,000 personnes, dont 3,000 jeunes en âge de scolarisation, ont participées au programme d'éducation	Nombre de jeunes en âge de scolarisation ayant participé au programme d'éducation	déchets divers (bovins, ménagers, ... (5 000 USD/usine)	\$ -	\$ 9,000	\$ -	\$ 78,500	\$ 20,000	\$ 82,250	\$ -	\$ 74,750	\$ 20,000	\$ 74,750	\$ 40,000	\$ 319,250
			TOTAL R4.2												
			Établir et maintenir 16 partenariats avec les écoles (5 pers/école ; 5 USD/J ; 6Y1 : 6Y2 ; 6Y3 ; 1 session /mois)		\$ 1,800		\$ 3,600		\$ 5,400		\$ 5,400			\$ -	\$ 21,600
			Concevoir et fournir une mallette pédagogique aux 16 écoles partenaires (500 USD/valise pédagogique) Former 32 enseignants et encadreurs à son utilisation (2 enseig./école x 2 jours)		\$ 3,000		\$ 3,000		\$ 3,000		\$ 3,000			\$ -	\$ 15,000
			Organiser 5 concours dans le milieu scolaire sur la conservation et l'environnement (1 concours/an x 5,000 USD)		\$ 720		\$ 1,440		\$ 2,160		\$ 2,160			\$ -	\$ 8,640
			Aménager et équiper 2 centres IEC (Teza et Rwegura, 25,000 USD/centre)	\$ 50,000	\$ 5,000		\$ 5,000		\$ 5,000		\$ 5,000			\$ -	\$ 25,000
			Former 4 guides de l'OBPE à la gestion des centres IEC (4 guides x 10 jours/an x 50 USD/an + 10 jours x 150 USD/jour)		\$ 3,500		\$ 3,500		\$ 3,500		\$ 3,500			\$ -	\$ 17,500
			Organiser des visites éducatives		\$ 15,000		\$ 15,000		\$ 15,000		\$ 15,000			\$ -	\$ 75,000

4.5 Analyse financière du Plan de Travail Pluriannuel

4.5.1 Considérations générales

Le tableau 9 présente le budget détaillé des dépenses d'investissement (CAPEX) et des dépenses opérationnelles (OPEX) pour les différents axes stratégiques du PNK sur la période 2025-2029.

Le budget total sur la période 2025-2029 est :

- Total CAPEX : \$559,006
- Total OPEX : \$4,696,439
- Budget global : \$5,255,445

Tableau 9 – Le tableau ci-après montre la répartition budgétaire par axe

Axe	CAPEX	OPEX	CAPEX + OPEX	Pourcentage
Axe 1 : Conservation	\$419,006	\$1,554,980	\$1,973,986	38%
Axe 2 : Restauration	\$0	\$539,556	\$539,556	13%
Axe 3 : Suivi et recherche	\$35,000	\$567,851	\$602,851	14%
Axe 4 : Développement des zones limitrophes	\$90,000	\$1,001,670	\$1,091,670	24%
Axe 5 : Ecotourisme	\$15,000	\$172,250	\$187,250	4%
Axe 6 : Durabilité	\$0	\$287,500	\$287,500	7%
TOTAL	\$559,006	\$4,123,807	\$4,682,813	100%

Les dépenses d'investissement sont plus élevées en 2025 et 2029, suggérant des phases d'investissement initial et final en infrastructures et équipements. Les dépenses opérationnelles restent stables sur la période, avec une légère augmentation en 2028-2029, ce qui traduit une montée en puissance des activités récurrentes du parc.

Le financement du PNK est principalement axé sur des coûts de fonctionnement (OPEX), avec des investissements ciblés (CAPEX) pour renforcer la conservation et les infrastructures essentielles. L'accent est mis sur la protection des habitats, l'implication des communautés et la durabilité des actions de gestion, tout en assurant une montée en charge progressive des activités opérationnelles.

Tableau 10 – Budget du PAG du PNK sur la période 2025-2029

Axe / Résultats	2025		2026		2027		2028		2029		TOTAL	
	CAPEX	OPEX	CAPEX	OPEX	CAPEX	OPEX	CAPEX	OPEX	CAPEX	OPEX	CAPEX	OPEX
Axe 1 : Conservation	\$195,000	\$123,667	\$85,200	\$275,480	\$15,000	\$195,837	\$15,000	\$166,750	\$108,806	\$154,721	\$419,006	\$916,455
	\$0	\$66,000	\$0	\$56,000	\$0	\$54,000	\$0	\$44,000	\$0	\$40,000	\$0	\$260,000
	\$0	\$66,000	\$0	\$56,000	\$0	\$54,000	\$0	\$44,000	\$0	\$40,000	\$0	\$260,000
Axe 2 : Restauration des sites dégradés	\$195,000	\$382,917	\$85,200	\$394,730	\$15,000	\$291,587	\$15,000	\$248,750	\$108,806	\$236,996	\$419,006	\$1,554,980
	\$0	\$85,240	\$0	\$75,640	\$0	\$78,250	\$0	\$72,427	\$0	\$71,501	\$0	\$383,056
	\$0	\$34,000	\$0	\$29,500	\$0	\$34,000	\$0	\$29,500	\$0	\$29,500	\$0	\$156,500
Axe 3 : Suivi et recherche	\$0	\$119,240	\$0	\$105,140	\$0	\$112,250	\$0	\$101,927	\$0	\$101,001	\$0	\$539,556
	\$5,000	\$73,200	\$0	\$15,416	\$5,000	\$73,200	\$0	\$15,200	\$5,000	\$59,200	\$15,000	\$236,216
	\$5,000	\$39,800	\$0	\$11,000	\$5,000	\$39,920	\$0	\$9,244	\$5,000	\$34,171	\$15,000	\$134,135

4.5.2 Evolution des coûts d'investissement (CAPEX)

Le graphique de la figure 24 représente l'évolution des coûts d'investissement (CAPEX) associés aux différents axes stratégiques du Parc National de la Kibira (PNK) entre 2025 et 2029.

L'Axe 1 (relatif à la conservation), domine les investissements, surtout en 2025 et 2029, reflétant des dépenses majeures en infrastructures, équipements de surveillance et projets de conservation. Les axes 2 (restauration des zones dégradées), 3 (Suivi et recherche), 4 (Développement des zones limitrophes) et 5 (Écotourisme) reçoivent des financements plus ciblés sur des projets ponctuels. La baisse des CAPEX entre 2026 et 2028 suggère une phase de consolidation après des investissements initiaux. L'Axe 6 : Durabilité reste faiblement financé, probablement intégré à d'autres postes ou nécessitant moins d'investissements en capital.

Ce graphique met en lumière une stratégie d'investissement concentrée sur des périodes spécifiques, avec un accent marqué sur la conservation et des financements plus équilibrés pour les autres axes stratégiques. Cette répartition suggère un modèle où les investissements en infrastructures et équipements sont réalisés en amont, suivis par une phase d'optimisation et d'exploitation des ressources investies.

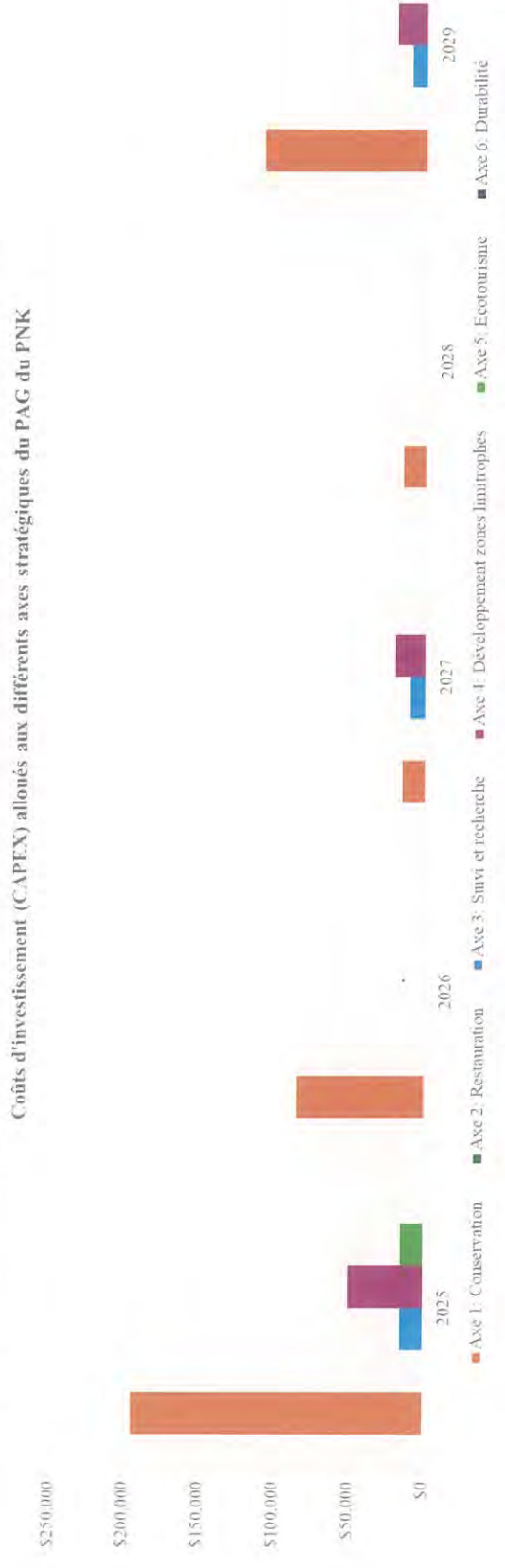


Figure 24 – Coûts d'investissement (CAPEX) alloués aux axes stratégiques du PAG

4.5.3 Evolution des coûts opérationnels (OPEX)

Le graphique de la figure 25 présente l'évolution des coûts opérationnels (OPEX) alloués aux différents axes stratégiques du Parc National de la Kibira (PNK) entre 2025 et 2029.

Le total des coûts opérationnels (OPEX) (couleur marron sur la figure) montre une valeur importante en 2025, 2026 et 2027, suivie d'une stabilisation en 2028 et 2029. Cette tendance peut refléter une phase initiale d'investissements opérationnels pour lancer ou renforcer certains programmes, avant d'atteindre une phase de gestion consolidée et optimisée.

Ce graphique illustre ainsi la répartition des dépenses de fonctionnement et l'évolution des priorités de gestion du parc sur cinq ans, mettant en avant l'importance des investissements en conservation, développement communautaire et suivi écologique pour assurer une gestion durable du PNK.

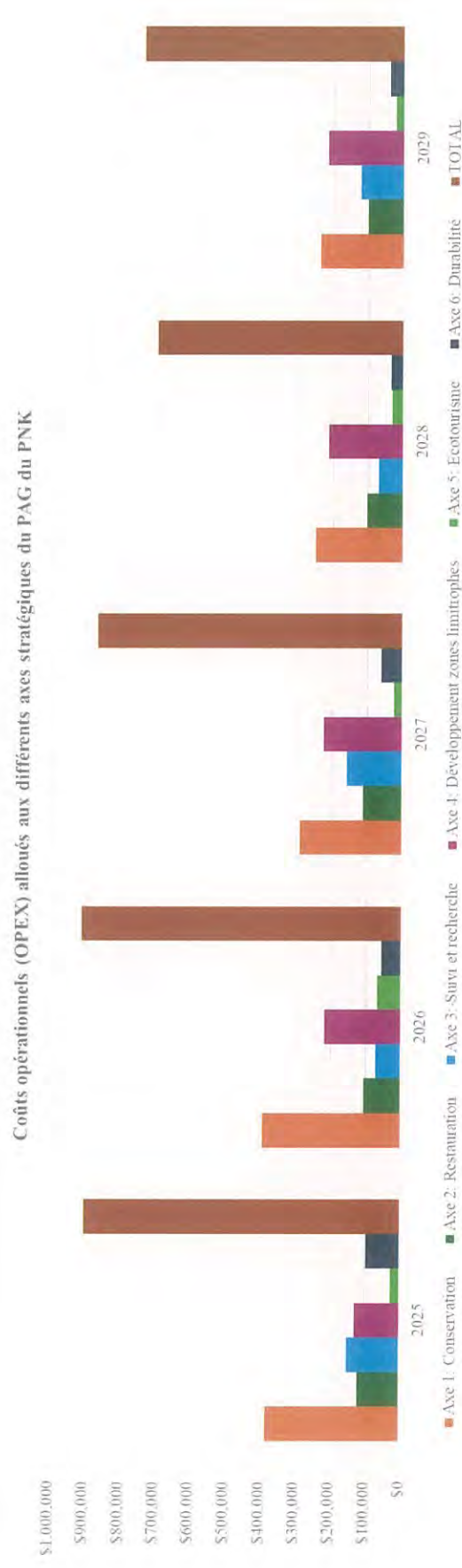


Figure 25 – Coûts opérationnels (OPEX) alloués aux axes stratégiques du PAG

5 Annexes

5.1 Annexe 1 : Tableau de suivi des résultats du PAG 2025-2029

Axe stratégique	Objectif opérationnel	Résultat	Indicateurs de résultat	Situation de référence		Cibles (par fréquence de recueil des données)					Méthodes de recueil des données et risques y relatifs
				Valeur	Année	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Année 2029	
1											
2											
3											
4											
5											
6											

5.2 Annexe 2 : Liste des groupements locaux

Le tableau ci après montre la liste des groupements des utilisateurs des ressources naturelles du PNK.

Secteur	Nom du groupement
Musigati	Dukingire ikibira cacu I
	Dukingire ibidukikije de Ruce
	Mukenyezi dukingire ibidukikije
	Twungubumwe dukingire ikibira
	Twiteze imbere dukingire ikibira cacu
	Dukingire ikibira cacu
	Dukingire ibidukikije de Musigati
Teza	Dukingire ikibira igihe kitazohera
	Association des batwa « dukingire ikibira »
	Association des batwa « dufatane mu nda mu kwiteza imbere »
	Association des batwa « dukingire ibidukikije »
	Copérative « dukingire ikibira II »
	Tugarukire ikibira
Mabayi	Dushire hamwe dukingire ibidukikije
	Tugiriranire neza I
	Tugiriranire neza II
Rwegura	Dukingire ibidukikije
	Abagenzi b'ibidukikije
	Intwarira ku maguru
	Association des batwa

Bibliographie

- Arbonier M. : 1996. Parc National de la Kibira. Plan de Gestion, INECN, 55 p.
- Bangirinama F. et Ndayishimiye J : 2014. Etude d'identification des sites dégradés et leurs systèmes de réhabilitation au Parc National de la Kibira (PNK). OBPE, Bujumbura, 66 p.
- D'hajjère T., 2024a, Etat de l'art des connaissances scientifiques pour le plan d'aménagement et de gestion 2024-2034 : Parc National de la Kibira- Edité par CEBioS, pp. 41 D'Haijere, 2024b
- D'hajjère T., 2024b, Plan de recherche pour le Plan d'Aménagement et de Gestion 2024-2034 : Parc National de la Kibira. Edité par IRSNB-CEBioS, pp.44.
- Hakizimana, D. (2014). Densité et écologie des chimpanzés (*Pan troglodytes schweinfurthii*) dans le Parc National de la Kibira, Burundi.
- Hakizimana, D., & Huynen, M. C. (2013). Chimpanzee (*Pan troglodytes schweinfurthii*) population density and abundance in Kibira National Park, Burundi. *Pan Africa News*, 20(2), 16–19.
- Krug O. : 1993. Etude des systèmes de production et des systèmes agraires des trois communes riveraines du PNK : Proposition en vue d'une réduction des conflits. INECN, 71 p.
- Lewalle J. : 1972. Les étages de la végétation du Burundi Occidentale : Travaux de l'Université officielle de Bujumbura. 173 p. Nzigidahera (2007)
- Nzigidahera, B., (2006): Assessment of socio-cultural, Economic characteristics and livelihood of riparian population of the Kibira National Park. Project of Enhancing Local Capacities for Sustainable Biodiversity Action in Africa, GEF-UNDP-Birdlife, 79P.
- République du Burundi, 2011. Loi N°1/10 du 30 mai 2011, portant création et gestion des aires protégées au Burundi
- République du Burundi, 2016. Loi N°1/07 du 15 juillet 2016, portant révision du code forestier de la République du Burundi.
- République du Burundi, 2021. Décret N°100/282 du 14 Novembre 2011 portant modifications de certaines dispositions du décret N°100/007 du 25 Janvier 2000 portant délimitation d'un parc national et de quatre réserves naturelles
- République du Burundi, 2021. Loi N°1/09 du 25 mai 2021 modifiant le Code de l'Environnement de la République du Burundi, chapitres IV et V, respectivement sur les forêts et les Aires Protégées